

LA MÉTÉO

(126e jour de l'année)
 Beau: 22 à 4 C
 Lever du soleil: 5h30
 Coucher du soleil: 19h58
 Demain: beau
 Détail: page B-7

INDEX

Arts: page D-5
 Carrières et professions: page B-8
 Décès: page C-9
 De tout et de tous: page B-7
 Économie: page C-1
 Petites annonces: page C-4
 Sports: page D-1
 Vivre en 88: page B-4

la tribune

Caserne de l'Est

Le conseiller Demers victime de vandalisme

Fréchette veut faire annuler deux résolutions

A 3

À Lac-Mégantic

Le directeur général est le chef de police

A 10

Mulroney aura des députés à l'usure

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney se promet d'avoir à l'usure les députés conservateurs d'arrière-ban opposés au projet de loi sur les langues officielles.

Alors qu'il s'appretait à participer à la réunion hebdomadaire de son caucus, et plus tard à la sortie des Communies, M. Mulroney a donné l'assurance que le projet de loi C-72 sera adopté avant les prochaines élections générales, même s'il doit pour y arriver faire siéger les Communies pendant tout l'été.

"On ne se gênera pas pour siéger sept jours par semaine s'il le faut, a-t-il déclaré. Ne vous inquiétez pas. Le projet C-72 va passer, c'est une politique gouvernementale."

Une vingtaine

Une vingtaine de députés d'arrière-ban, provenant de l'Ouest du pays, tentent depuis plusieurs mois de faire échec au projet de loi sur les langues officielles, qu'un comité législatif étudie depuis la fin de mars.

Noyauté par ces dinosaures de l'orthodoxie conservatrice, le comité se propose d'entendre 80 témoins additionnels avant de passer à l'étude article par article du projet de législation.

Mardi, à l'issue d'une réunion à huis clos du comité législatif, il ne faisait quasiment aucun doute dans l'esprit du député de Charlevoix, M. Charles Hamelin, le seul conservateur au sein du comité à appuyer la législation, que l'adoption de ces dizaines de témoins tuera le projet C-72.

Les Communies et le Sénat n'auront pas le temps selon lui de le ratifier avant l'ajournement estival des travaux parlementaires, le 30 juin prochain, et la tenue du prochain scrutin général.

"Qu'y a-t-il de si magique à cette échéance du 30 juin", a répliqué M. Mulroney hier matin.

"Je suis tout à fait d'accord pour qu'un comité étudie un projet de loi en profondeur et entende autant de témoins qu'il le désire. Mais en dernière analyse, ce sont les gens qui décident. Cela signifie qu'un vote doit être tenu aux Communies. Ce sera fait."

Le projet de loi C-72, qui réforme et renforce la Loi sur les langues officielles adoptée en 1969 sous le gouvernement Trudeau, a reçu l'appui des trois partis lors du vote en deuxième lecture, tenu à la Chambre le 7 mars dernier.

Hier aux Communies, le ministre de la Justice Ray Nhatyshyn a lui aussi donné l'assurance que le projet C-72 serait adopté en troisième et dernière lecture "dans les meilleurs délais possibles". Il a cependant refusé d'envisager que des membres du cabinet interviennent au sein du comité pour rappeler à l'ordre les conservateurs récalcitrants, comme le réclamait le député néo-démocrate Ernie Epp.

L'incertitude entourant le sort du projet C-72 est d'autre part venue donner du poids à la thèse voulant que les prochaines élections n'aient pas lieu avant l'automne.

Contestation du chef libéral John Turner

Les députés prêts à tourner la page

OTTAWA (PC) — Les membres du caucus libéral à Ottawa ont décidé hier, lors de leur réunion hebdomadaire, de faire abstraction de leurs divergences d'opinions sur le leadership de leur parti, de la crise qui continue de secouer cette formation politique au Québec, pour adopter plutôt une attitude positive.

Le député de Shefford, Jean Lapierre, un des 22 mutins signataires de la lettre demandant la démission de John Turner, la semaine dernière, s'est présenté à la réunion hebdomadaire du caucus et en est ressorti en affirmant que "tout le monde" était maintenant prêt à travailler en équipe.

Même s'il était disparu de la circulation dans les couloirs du Parlement canadien, mercredi dernier, M. Lapierre a affirmé qu'il s'était rallié à son chef dès le lendemain de la tentative de putsch. "Le parti, a-t-il dit, est plus important que chacun des individus."

Le député de Shefford n'est pas allé jusqu'à dire qu'il regrette son geste de révolte, mais il a pris la peine de souligner qu'il aurait espéré que toute cette affaire n'aille pas aussi loin, ne sorte pas en public.

Lui qui a contesté parce qu'il ne croyait pas que John Turner puisse les mener à la victoire lors de la prochaine campagne électorale, s'en est remis au jugement de ses électeurs. "Mon avenir, a-t-il dit, est en jeu. Je ne retrouve maintenant dans les mains de mes commettants."

Pas convaincu

S'il est rentré dans le rang et affirme qu'il est prêt à travailler aux côtés de son chef, il n'est pas encore tout à fait rassuré et convaincu qu'une victoire libérale est garantie. "Chaque député, a-t-il dit, s'en va en élection avec un certain degré de confiance et de crainte en même temps."

Six ouvriers portés manquants

150 blessés dans une série d'explosions au Nevada

HENDERSON, Nevada (AFP) — Plusieurs explosions ont détruit, hier, une usine d'Henderson au Nevada qui produisait un élément du carburant pour les fusées d'appoint des navettes spatiales, faisant au moins 150 blessés. En fin de soirée, six ouvriers étaient toujours portés manquants.

Plusieurs heures après l'accident, qui s'est produit en milieu de journée et a fait trembler les immeubles de Las Vegas à plus de 15 kilomètres de l'usine, les équipes de secours n'avaient pu approcher les décombres en feu, de peur de nouvelles explosions. En soirée toutefois, l'entreprise et une usine de bonbons proche qui a également été détruite ont été fouillées, mais aucun cadavre n'a été découvert.

Quelque 125 personnes travaillaient habituellement dans l'établissement de la firme Pacific Engineering and Production, et 85 dans l'usine de bonbons.

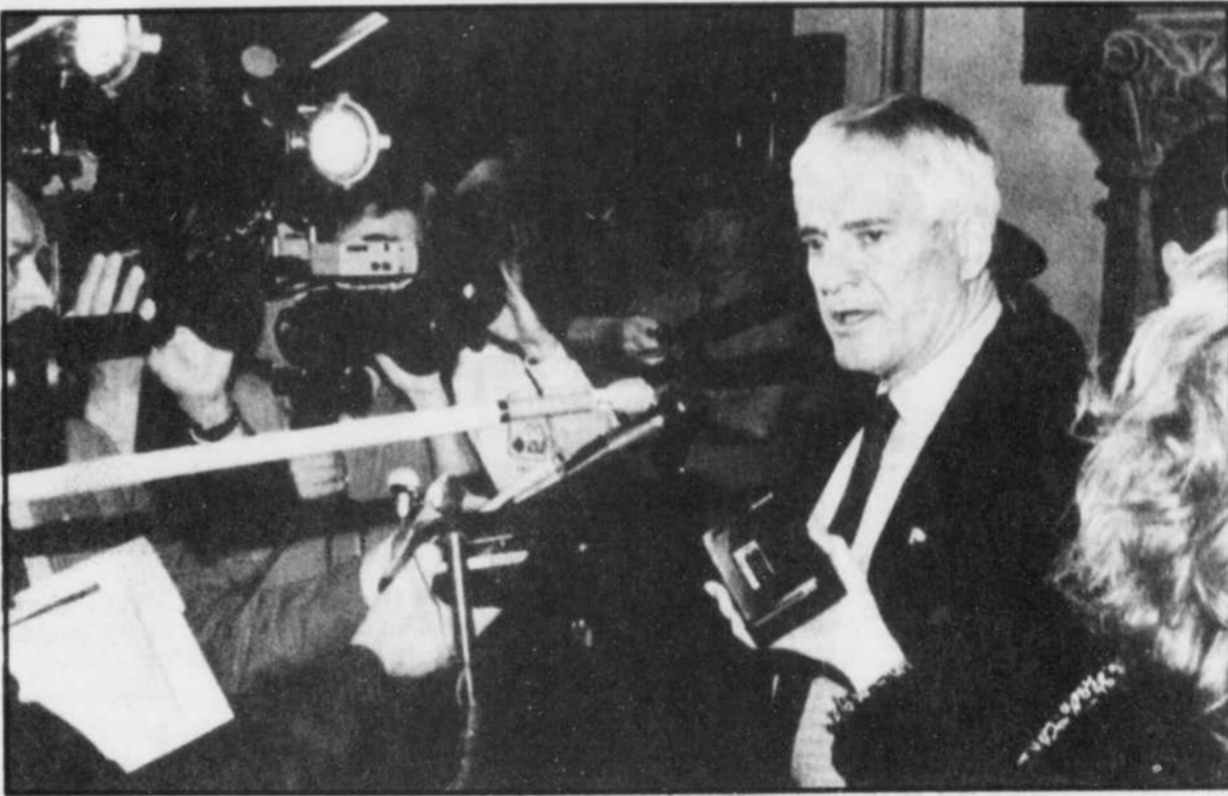
Pacific Engineering fabriquait du perchlorate d'ammonium, un oxydant utilisé dans le carburant des boosters des navettes.

La NASA a indiqué que l'accident n'aurait aucune incidence sur le prochain lancement d'une navette, d'abord prévu pour le 4 août mais reporté à la fin de ce mois ou au début septembre.

Peu après les explosions, des flammes se sont élevées à plus de 30 mètres au-dessus de l'usine, alors que de la fumée se répandait dans la vallée de Las Vegas.

Écoles fermées

Dans l'éventualité d'une fuite de produits toxiques, les autori-



En quittant la réunion de l'aile parlementaire libérale, hier, le chef John Turner a tenu à souligner qu'il jouissait du support d'une majorité de militants de son parti à travers le Canada.

En 1986, lorsque le chef libéral a demandé aux militants libéraux de le reconformer dans ses fonctions, Jean Lapierre était aux commandes du mouvement pro-Turner et son équipe l'avait largement emporté sur les contestataires. Mercredi dernier, Jean Lapierre était dans le camp de ceux qu'il avait alors combattus.

"Aujourd'hui, a-t-il déclaré, je n'ai plus le mandat que j'avais en 1986... Maintenant, on doit se demander comment on va passer à travers cette crise."

M. Lapierre est rentré au bercail et il suivra son chef tout en admettant qu'il sera difficile de refaire l'unanimité dans l'ensem-

ble des associations libérales qui ont été entraînés par la moitié du caucus national à remettre le leadership du PLC en question. "Sur le terrain, a-t-il dit, jamais vous n'aurez l'unanimité."

Du "fair-play"

De son côté, le lieutenant de John Turner au Québec, Raymond Garneau, est ressorti du caucus en soulignant qu'il n'avait plus du tout l'intention de prêter l'oreille aux contestataires de son parti au Québec. "Je ne suis pas du genre à sortir la hache de guerre. Ils devront faire appel à leur bonne conscience et à leur sens du fair-play pour savoir

quelle décision ils doivent prendre.

"Ceux qui ont décidé de poursuivre leur action, a-t-il poursuivi, devront en porter la responsabilité."

M. Garneau a annoncé qu'il avait retenu les bons offices de deux personnalités libérales pour reprendre le collier dans l'organisation du brunch-bénéfice à 300 \$ le couvert du 15 mai à Montréal, remplaçant ainsi la députée Lucie Pépin et le frère du sénateur Pietro Rizzuto. "Nous espérons, a-t-il dit, être en mesure de vendre au moins 1,000 places." L'organisation Rizzuto-Pépin affirmait être capable d'en vendre plus de 3,000.

tés ont bloqué les accès à la zone industrielle et les écoles de la région ont été évacuées en début d'après-midi.

Selon un porte-parole de la firme Pacific Engineering, M. Fred Gibson, certains équipements de l'usine ont mal fonctionné et ont pris feu. L'incendie s'est alors rapidement propagé, entraînant une énorme explosion, suivie en quelques secondes d'au moins

deux autres. Cependant, la plupart des ouvriers avaient pu quitter juste avant la première explosion.

Interrogé sur une éventuelle fuite toxique, M. Gibson a souligné que la fumée, en milieu d'après-midi, empêchait les responsables de l'usine de voir si les réservoirs avaient été endommagés par les explosions.

À Washington, la NASA a in-

diqué que Pacific Engineering fabriquait du perchlorate d'ammonium pour la firme Morton Thiokol, constructeur des "boosters" des navettes spatiales, ainsi que pour certains programmes du département de la Défense.

Un porte-parole de l'Agence spatiale américaine, M. Don Amitor, a précisé que Morton Thiokol avait assez de carburant pour cinq missions de navettes.



Assise sur un lit de camp, Lena Renaldi attend que ses enfants viennent la cueillir au poste de secours que la Croix-Rouge a établi au centre de congrès de Las Vegas, à la suite des explosions survenues dans une usine de Henderson qui ont fait au moins 150 blessés.

Fille maltraitée Les parents et le grand-père libérés de toute accusation

SHERBROOKE — Un couple de parents et un grand-père paternel ont été libérés, hier, de l'accusation de voies de fait graves par mutilation à l'égard d'une fillette âgée de six ans, dans cette affaire qui a défrayé les manchettes des médias de la province il y a deux semaines.

Cette libération fait suite à une déclaration prévisible du ministre public ayant décidé de ne pas faire entendre l'enfant qui ne voulait pas ou ne pouvait pas parler de cette affaire.

Le magistrat Gabriel Lassonde, de la Cour des sessions de la paix, a donc libéré le père adoptif, qui se trouvait sous le coup d'une ordonnance de détention. Le grand-père avait déjà obtenu un cautionnement lundi et la mère avait pu reprendre sa liberté provisoire le 26 avril dernier. Leur arrestation remontait au 21 avril.

Le procureur Paul Crépeau a indiqué que le ministère n'avait pas d'autre preuve à soumettre au tribunal.

Les soupçons

Les trois adultes étaient soupçonnés d'avoir infligé des brûlures à l'enfant comme moyen de punition, le 18 février dernier. L'événement a fait beaucoup de bruit, notamment parce que la direction de la protection de la jeunesse avait déjà été saisie du dossier depuis quelque temps.

Hier, on a pu apercevoir brièvement la fillette, au palais de justice de Sherbrooke, accompagnée discrètement d'un policier et d'intervenants sociaux. Elle avait l'air étranger à toute la situation et semblait griffonner des dessins sur un papier, installée dans un cubicle voisin de la salle d'audience.

Après l'audience, le défenseur Thomas Walsh a commenté que le ministère de la Justice devrait enquêter sur le cheminement de cette fillette, qui a conduit à l'arrestation et à la détention de ses clients.

Il a tenu à dire que le bureau des procureurs avait agi correctement dans cette affaire et a fait part en début de semaine de sa problématique.

Me Walsh ne veut pointer personne du doigt mais il croit qu'on aurait dû s'assurer que l'enfant ait subi des sévices et qu'il soit suffisamment mature pour identifier les auteurs possibles. Selon lui, il aurait aussi fallu vérifier si ses allégations pouvaient être corroborées.

L'avocat a noté qu'une évaluation de l'enquête pourrait peut-être éviter la répétition d'un autre événement semblable, mais il a comparé cette affaire à une tache d'encre difficile à nettoyer.

Il a laissé entendre que la fillette pourrait être l'objet de curiosité dans son entourage et les parents la cible de toutes sortes de rumeurs.

Le DPJ rassurant

"Nous pouvons rassurer la population à l'effet que les enfants sont en sécurité et que nous assurerons un suivi."

C'est l'assurance qu'a donné le directeur de la Protection de la jeunesse en Estrie, Rodrigue Blais, lorsque interrogé sur le sort réservé à la fillette et un autre enfant de la famille à la suite de la libération du grand-père, de la mère et du père impliqués dans cette affaire de voies de fait avec lésions.

M. Blais a précisé que, dans des circonstances semblables, deux processus distincts s'appliquaient: le processus criminel et celui de la protection de la jeunesse.

"Même s'il y a acquittement au niveau criminel, cela ne change pas le processus de la protection de la jeunesse qui sera continué."

Le directeur de la Protection de la jeunesse ainsi que le Tribunal de la jeunesse doivent prêter un intérêt soutenu à l'affaire dans le but de garantir aux enfants la sécurité à laquelle ils ont droit.

Les façons d'assurer cette sécurité ou tout autre mesure touchant l'affaire demeurent confidentielles.

Une foule nombreuse assiste à la remise des prix du Mérite étudiant

54 cégépiens honorés pour leurs succès

par Gilles DALLAIRE
SHERBROOKE — Un orchestre à la mode ou une troupe de théâtre bien cotée n'aurait sans doute pas attiré à la salle Alfred-DesRochers du Collège de Sherbrooke une foule aussi nombreuse et aussi enthousiaste que celle

qui a assisté à la remise des prix du Mérite étudiant y a attirée hier soir. Il y avait de quoi se dérouter même à une quinzaine de jours de la fin de l'année scolaire: 54 étudiants qui, à l'automne, fréquenteront l'université ou entreront sur le marché du travail allaient

être honorés pour s'être distingués dans les activités parascolaires. Le moment le plus attendu de la soirée allait toutefois être la remise de quatre prix tout particulièrement prestigieux: deux prix d'excellence globale, une médaille du gouverneur général du Canada et un prix d'excellence en français, décerné par le quotidien La Tribune, dont le président et éditeur, M. Yvon Dubé, avait accepté la présidence d'honneur de la soirée.

Le moment le plus attendu de la soirée allait toutefois être la remise de quatre prix tout particulièrement prestigieux: deux prix d'excellence globale, une médaille du gouverneur général du Canada et un prix d'excellence en français, décerné par le quotidien La Tribune, dont le président et éditeur, M. Yvon Dubé, avait accepté la présidence d'honneur de la soirée.

La médaille du gouverneur général qui récompense l'étudiant qui a conservé la plus haute moyenne durant les deux ou trois années de ses études collégiales a été décernée par Guylaine Michaud.

Quant au prix d'excellence en français, accompagné par une bourse de 400 \$ qui était décerné pour la première fois par La Tribune mais qui deviendra annuel, il a été mérité par Jasmine Lewandowski et lui a été remis par M. Dubé.

Présenté par le président du conseil d'administration du Collège de Sherbrooke, M. Claude Métras, qui a rappelé, sur un ton taquin, que le président d'honneur de la soirée a naguère fourni des chroniques fort piquantes au journal du Séminaire St-Charles-Borromée où il a fait ses études classiques et qu'il écrivait les politiques à l'époque où il était

journaliste à La Tribune, M. Dubé n'a pas voulu être en reste et il a reproché à M. Métras, sur un ton faussement sérieux, de s'exercer au tennis dans son dos. S'adressant ensuite à tous les récipiendaires de prix, il a affirmé que l'excellence est quelque chose de temporaire. "Dans votre métier ou dans votre profession, ce n'est pas l'excellence qu'on exigera de vous: c'est la perfection. Vous satisferez à cette exigence en posant continuellement des actes d'excellence", a-t-il expliqué.

Il a avoué que, s'il a accepté la présidence d'honneur de la soirée, c'est au nom de toute l'équipe du journal, une équipe dont de nombreux membres sont sortis du Collège de Sherbrooke ou y suivent encore des cours, parce qu'ils visent l'excellence, a-t-il ajouté.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Le président et éditeur de la Tribune, M. Yvon Dubé, à droite, remet le prix d'excellence globale décerné dans le secteur de la formation professionnelle à Lison Doyon, sous les yeux de M. Gérard-Guy Caza, propriétaire de Bibliarie G.G.C.

Excellence globale

Les prix d'excellence globale qui récompensent les efforts déployés et les succès remportés au cours des études collégiales sont allés à Lison Montambault, dans le secteur de la formation générale, et à Lyne Doyon, dans le secteur de la formation professionnelle.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Lison Montambault, récipiendaire du prix d'excellence globale décerné dans le secteur de la formation générale, est félicitée par M. Yvon Dubé et par M. Nil Allaire, associé directeur de la maison d'experts comptables Bélanger Hébert.

"Les universités peuvent jouer un rôle international important"

— Juanita Westmoreland-Traoré

SHERBROOKE (GD) — Les universités peuvent jouer un rôle social et même international de tout premier plan si elles évoluent au même rythme que la société.

Tel est le point de vue que Juanita Westmoreland-Traoré, présidente du Conseil consultatif pour les communautés culturelles, a défendu hier à Sherbrooke où l'Association des universités et collèges du Canada tient son assemblée générale.

"Les universités peuvent jouer un rôle international important car elles constituent un milieu favorable à la réflexion et, de ce fait, à l'écllosion d'une mentalité ouverte à la coopération et à la paix", a-t-elle expliqué tout en avouant qu'elle n'arrive pas à comprendre que le nombre des étudiants étrangers inscrits dans les universités canadiennes ait dégringolé de 65,000 à 55,000 entre 1983 et 1986.

Selon elle, les universités doi-

vent faire preuve d'une plus grande initiative à l'endroit des étudiants étrangers, en leur octroyant des bourses plus nombreuses et plus généreuses, par exemple.

"En agissant ainsi, elles noueraient des liens avec la future élite des pays en voie de développement et je suis sûre qu'il en résulterait des retombées positives pour les entreprises canadiennes", a déclaré Juanita Westmoreland-Traoré.

Elle est aussi d'avis que les universités doivent prendre leur rôle social au sérieux, qu'elles ne doivent pas se contenter de véhiculer les valeurs de la classe dirigeante, qu'elles doivent s'ouvrir à des clientèles nouvelles et aux besoins de ces clientèles.

"Ces clientèles nouvelles, ce sont les femmes, les adultes, les personnes handicapées, les autochtones, les francophones hors Québec, les minorités, les personnes qui vivent à l'écart des

grands centres, en un mot, ces gens pour qui entreprendre des études universitaires suppose de lourds sacrifices financiers et des choix parfois très douloureux", a-t-elle expliqué.

Elle a affirmé que des études universitaires sont hors de portée d'une très grande partie de ces clientèles, et tout particulièrement des femmes et des minorités qui disposent de ressources financières restreintes, ont des contraintes familiales ou ne peuvent pas trouver sur les campus les services d'appoint, une garderie, par exemple, qui faciliteraient leur retour aux études.

Elle s'est dite convaincue que les universités auraient profit à s'ouvrir à ces clientèles, à reconnaître la valeur des différences.

"Les valeurs d'un groupe ne sont pas universelles et on s'enrichit toujours de l'apport des autres", a-t-elle soutenu en invitant les universités à adapter leurs programmes aux besoins d'une société en évolution, sans quoi, a-t-elle ajouté, l'enseignement universitaire pourrait perdre contact avec la réalité.

Une centaine de délégués prennent part à l'assemblée qui se termine aujourd'hui.

Bingo La tribune
2-500

2e MARATHON — CARTE ORANGE
Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 3 mai 1988:
G-51

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 4 mai 1988:
I-21

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 5 mai 1988:
G-57

Les gagnants doivent appeler à
564-5470

Bingo La tribune
3-300

2e MARATHON — CARTE JAUNE
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 3 mai 1988:
N-35, I-23, N-40, O-70

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 4 mai 1988:
O-71, O-63, I-21, O-62

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 5 mai 1988:
I-22

Les gagnants doivent appeler à:
564-5470

La Quotidienne
299-1055

LOTTO 6 / 49: 2 - 5 - 9 - 23 - 38 - 43 (3)

AU CENTRE CULTUREL
Salle Maurice O'Bready

EN PRÉ-VENTE AUJOURD'HUI
(pour les abonnés du Centre culturel en danse, musique, théâtre et cinéma):
- 28 mai (20h) Mouvement musical Mitchell Montcalm
- 31 mai (19h30) Conférence Francine Nadeau, (thème: Parents heureux)
- 4 juin (19h) Récital Louise Milot, danse

EN VENTE SAMEDI (10h) pour le public:
- 28 mai (20h) Mouvement musical Mitchell Montcalm
- 31 mai (19h30) Conférence Francine Nadeau, (thème: Parents heureux)
- 4 juin (19h) Récital Louise Milot, danse

EN VENTE ACTUELLEMENT:
- 5-6-7-8-10-11-12-13-14-15 mai (20h30) L'Ordinaire, théâtre
- 7 mai (20h30) Voilier Kim, présenté par les Grands Explorateurs
- 8 mai (13h30) Voilier Kim, présenté par les Grands Explorateurs
- 14 mai (20h30) Le Seigneur des anneaux
- 15 mai (11h) Ensemble à vent de Sherbrooke
- 11 juin (20h) Les héros de mon enfance, présenté par l'Option-théâtre du Centre culturel Pierre Lapointe
- 12 juin (14h) Académie de ballet de Sherbrooke

UNE COLLABORATION DU JOURNAL
la tribune

Le Québec peut prendre une bonne part du marché mondial de la télédétection à certaines conditions...

SHERBROOKE (GD) — Le Québec peut prendre une part importante du marché mondial de la télédétection mais plusieurs conditions doivent être réunies pour que cet objectif soit atteint.

Telle est l'opinion que Guy Rochon, administrateur d'une société montréalaise spécialisée dans le traitement numérique des données transmises par les satellites de télédétection, a exprimée, hier, à l'Université de Sherbrooke où a débuté le sixième congrès annuel de l'Association québécoise de télédétection.

Ces conditions sont, selon lui, la recherche d'applications pratiques de la télédétection, la concertation des efforts déployés par les milieux industriels et par les milieux universitaires dans le but de mettre au point des systèmes intégrés de gestion des ressources naturelles, un soutien financier plus généreux du gouver-

nement fédéral et du gouvernement provincial aux maisons d'enseignement et aux entreprises engagées dans la recherche de nouvelles applications pratiques de la télédétection et une participation plus grande de l'Association québécoise de télédétection à la conception des politiques gouvernementales et universitaires ayant trait à la télédétection.

"Nous ne devons pas offrir seulement de nouveaux outils. Nous devons surtout offrir des solutions à des problèmes. Nous devons aussi cesser d'éparpiller nos énergies. Nous ne réussissons pas à nous imposer sur le marché mondial de la télédétection si nous ne mettons pas certaines de nos ressources en commun", a affirmé Guy Rochon qui s'est dit convaincu que plusieurs entreprises québécoises pourraient tirer des revenus substantiels du transfert des techniques qu'elles ont mises au point et que l'Agence canadienne de développement international peut être pour elles un auxiliaire très précieux.

Il a expliqué que plusieurs pays en voie de développement songent à mettre sur pied des centres de télédétection et qu'il y a là un marché très prometteur pour les équipements que produisent les entreprises québécoises de même que pour les technologies qu'elles ont conçues.

Le congrès, qui prendra fin demain, réunit environ 200 participants.

Sans être une experte en météo, Line Blanchette pourra vous dire si le printemps s'en vient. Chose certaine, ses amis trouvent que la température n'est pas très encourageante...

Richard Gingras cherchait un scotch de marque Chevos sur les tablettes de sa succursale de la SAQ. Il n'a trouvé que du Chivas.

Malgré lui et en cachette, Yvan "savant" Gaudreau doit reconnaître la qualité d'une équipe comme celle des Glorieux même s'il lui a toujours préféré en paroles et en longs discours les 20 autres clubs de la Ligue Nationale. On a appris que Sieur Gaudreau paraît en cachette pour le club de Montréal lors de la série contre Boston. Bill Dupré n'en revient pas encore d'avoir appris une telle chose.

carnet

Ils devraient construire une caserne mobile dans l'Est.

King wellington
REDIGÉ EN COLLABORATION

Un test de conduite automobile devrait être imposé à Jean-Louis Roy avant sa retraite. Il n'y a pas tellement de problèmes lorsque son véhicule est en marche avant. C'est lorsqu'il doit faire marche arrière que les choses se compliquent. Un bon conseil: ne stationner pas derrière lui.

Pour éviter que son orgueil subisse encore un coup dur, Yves "Togo" Thibeault aurait un véhicule de marque Dodge à vendre pour pas très cher et ce afin de se porter acquéreur d'un véhicule GM.

Le président du Conseil du Trésor, Paul Gobeil, ne cache pas sa joie depuis qu'il est père pour la troisième fois. Sa compagne Marie Deschamps a en effet donné naissance à une belle petite fille de 7 livres et 4 onces...

O.B.P.E. TEL: 569-1600
LOGE 67 240 MONTREAL
SHERBROOKE P.Q.

CETTE SEMAINE A LA LOGE 67
CETTE SEMAINE AU DINER DU VENDREDI
Au menu: STEAK GRILLÉ
Vos hôtes
Normand "Melon" Pépin et le Lieutenant Serge Bouffard.

BRUNCH DU DIMANCHE
par nos frères Elans
11h00 à 14h00

BIENVENUE AUX MEMBRES ET INVITÉS

Correctif

Dans notre édition d'hier, le titre de la manchette de la page A-3 était erroné et ne reflétait nullement le sens de la nouvelle signée par François GOUGEON. Il n'était pas question des dépenses du maire Jean Paul Pelletier, mais bien de celles de l'ex-commissaire industriel Serge Bouchard.

Le directeur de l'information

Pas de compteurs d'eau avant l'usine régionale de traitement des eaux usées

par François GOUGEON

SHERBROOKE — L'installation de compteurs d'eau dans chaque résidence sherbrookoise n'est pas exclue d'ici quelques années, mais cela ne se fera certes pas avant l'aménagement de l'usine régionale de traitement des eaux usées, dans les années 90. A moins qu'une législation provinciale ne force d'ici là les municipalités à doter tous leurs contribuables de tels appareils de mesure de consommation de l'eau potable.

Voilà en gros le sens de l'orientation retenue par les élus sherbrookoises, lors de leur dernière session publique de travail, mettant ainsi un terme au fameux dossier des compteurs d'eau.

Ce faisant, et tel que La Tribune l'avait indiqué dans son édition du 21 avril, le conseil municipal a repoussé les soumissions demandées à l'automne, soit pour l'achat, la pose, la gestion et l'entretien d'environ 14,000 compteurs d'eau. Le projet se réalisera plutôt au "moment opportun".

Ainsi, les étapes retenues d'ici consistent à faire tous les efforts pertinents pour améliorer la gestion des compteurs d'eau existants. De plus, conformément au vœu du groupe de travail du conseil municipal, la pose de compteurs d'eau pour les bâtiments commerciaux et industriels se fera dans les cas d'une consommation de plus de 500 mètres cubes par année et non 1,400 comme c'est le cas actuellement.

Il y aura aussi installation, aux frais de la municipalité, de compteurs dans les bâtiments institutionnels (hôpitaux, écoles), en guise de mesure de gestion, tout comme on prendra note de la consommation d'eau pour fins municipales, au chapitre de l'arrosage des rues, des incendies et ainsi de suite.

Le président du Comité administratif, le conseiller Jean-Yves Laflamme, tout en faisant remarquer que les nombreuses études dans le dossier sont maintenant rendues publiques, a parlé d'une "recommandation positive".

Dans trois ou quatre ans

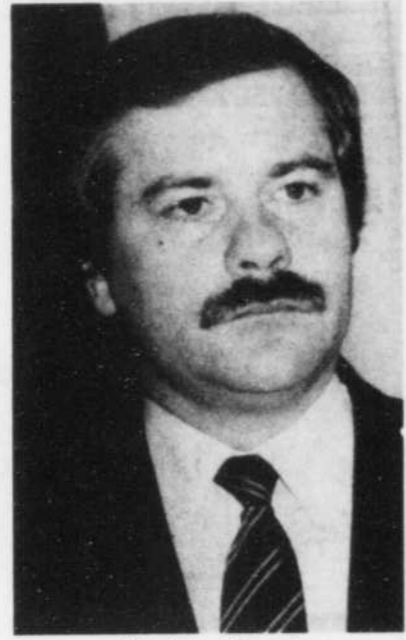
"Il est certain que la Ville devra aller vers les compteurs d'eau tôt ou tard, dans trois, quatre ou cinq ans, peut-être même que le gouvernement imposera bientôt la mesure à toutes les municipalités. Mais dans notre cas, pour 1988, ce n'est pas une priorité", a exprimé le conseiller, dont les propos ont cependant été corrigés par le conseiller Jacques Jubinville. Celui-ci a plutôt fait remarquer qu'il n'y a pas d'automatisme car la recommandation stipule que la décision devra revenir au conseil, suivant un rapport à chacune des étapes.

Le maire

Le maire Jean Paul Pelletier,

qui a dit se rallier à la décision unanime de son conseil, a noté que la future usine d'épuration des eaux usées aura une incidence dans la décision de poser éventuellement des compteurs d'eau.

"Quand on aborde l'aspect seulement au niveau de la consommation de l'eau potable, l'économie à faire avec les compteurs n'est pas aussi grande que quand on tient compte de l'usine d'épuration", a exposé le maire, qui n'a pas caché qu'il aurait aimé que la pose universelle de compteurs d'eau vienne plus rapidement.



Le conseiller Jean-Yves Laflamme

"Si le projet avait pu se réaliser avant l'usine d'épuration, ce serait une bonne chose pour faire changer les habitudes des gens. Car il faut toujours calculer un certain nombre d'années avant que la pose des compteurs d'eau ne fasse sentir ses effets sur les habitudes des gens", a rajouté le maire.

Quant à Serge Cardin, il a regretté que la recommandation ne porte pas un volet spécifique sur l'éducation et la sensibilisation des gens à utiliser avec modération l'eau potable. Sur ce, le directeur général, Roch Létourneau, a relaté que le comité de travail a aussi été mandaté pour orchestrer, le moment venu, une solide campagne visant à éliminer le gaspillage de l'eau acheminée depuis le filtre municipal.

Parlant de "manque de logique", le procureur prétend que les deux résolutions en question sont nulles et illégales. En cela, il fait référence au jugement du juge Savoie, rendu le 18 janvier dernier, et qui a fait éclater l'aspect de l'article 120 portant sur le pouvoir du conseil de procéder par résolution pour autoriser la construction d'édifices publics.

Intimidation envers deux élus dans le dossier de la caserne de pompiers au parc Chalifoux

L'auto du conseiller Demers égratignée par un vandale

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — Dans la nuit de mardi à hier, l'automobile du conseiller municipal sherbrookoise Alfred Demers, une Ford LTD Crown Victoria, a été la cible d'un vandale qui a pris le temps de l'égratigner profondément en plusieurs endroits.

Durant cette même nuit, le conseiller et sa femme ont été réveillés à plusieurs occasions par des appels téléphoniques sans que l'interlocuteur ne prononce d'autres mots que quelques onomatopées.

Pendant ce temps, au moins un autre conseiller, M. Bernard Tanguay, et sa famille dont des enfants en bas âge, étaient réveillés également par des appels harcelants.

Pour eux, il est clair que ces actions sont reliées à la position qu'ils ont fait connaître, notamment la veille, au conseil municipal, dans le dossier de localisation de la caserne de pompiers du quartier Est, dans le parc Chalifoux.

Le conseiller Demers avoue avoir déjà reçu des menaces de la part d'opposants à la construction d'une caserne dans le parc; ils lui auraient clairement fait connaître le risque qu'il courait à se dresser contre eux.

"Je ne veux pas donner de noms mais la police a été avertie ce matin et elle fera enquête pour voir s'il y a un lien", de déclarer le conseiller.

Pas en colère

Rencontré à son domicile, M. Demers n'a pas montré de signes de colère à la suite des incidents de la nuit. Par contre, ajoute-t-il, il est extrêmement malheureux que des gens s'en prennent à des individus, à leur famille ou à leurs biens à cause d'opinions divergentes.

"J'ai honte d'avoir de telles personnes dans mon quartier qui font des gestes aussi bas. Je ne leur en veux pas plus que ça. Je me demande s'ils sont responsables de leurs gestes... Je ne croyais pas que dans une démocratie, on puisse avoir à poser des gestes comme cela... A venir jusqu'à maintenant, je n'avais jamais été victime d'agression."



Le conseiller Alfred Demers montre l'une des égratignures sur son automobile.

Le conseiller Demers dit avoir la conscience tranquille et même la satisfaction du devoir accompli dans ce dossier de la caserne. Il a pris la meilleure décision, dit-il, en soutenant, non pas du désir d'une poignée d'individus, mais du bien-être et de la sécurité de la collectivité.

"Les opposants ont eu l'occasion de se faire entendre à plusieurs occasions. Je les ai rencontrés à deux occasions au moins. A chaque fois, ils n'apportaient pas d'arguments m'incitant à modifier ma position. Ils faisaient valoir des intérêts personnels", souligne M. Demers.

Appels téléphoniques

Pour sa part, le conseiller Tanguay était encore sous le coup de la colère, hier midi. Il venait de passer une nuit exécrable à cause des appels téléphoniques.

"Je trouve ça épouvantable que des gens n'aient pas plus de respect que cela... Une chose est sûre, c'est qu'il ne s'agit pas là de la meilleure manière de m'amener à reconsidérer ma décision. Au contraire", de constater M.

Tanguay qui admet ne pas disposer de preuves que ces appels téléphoniques aient été effectués par des opposants au projet de caserne dans le parc Chalifoux.

"Je n'ai pas de preuves, sans doute guère plus que M. Demers, mais avouez que le 'hasard' est assez frappant... J'ai toujours été très calme dans ce dossier. Je n'ai pas fait preuve d'agressivité... Je trouve donc très déplacé que des gens n'acceptent pas une décision démocratique et posent des gestes semblables. Ils ont eu l'occasion de se faire entendre. Ils n'ont pas réussi à nous convaincre et nous avons pris la position qui nous semble la meilleure. En démocratie, les gens doivent apprendre à vivre avec des décisions prises par des gens élus démocratiquement", de conclure M. Tanguay.

Fréchette estime nulles et illégales les deux résolutions de la Ville

SHERBROOKE (FG) — La décision du conseil municipal de Sherbrooke au sujet de la caserne du quartier Est vient de relancer de plus belle la querelle légaliste dans ce dossier.

Le procureur du Regroupement du parc Chalifoux, Raynald Fréchette, a en effet fait parvenir hier après-midi une mise en demeure au directeur des Services juridiques de la Ville, Pierre Huard, demandant que le conseil municipal, à sa prochaine séance, rescinde les deux résolutions adoptées sur division mardi soir, fixant l'emplacement de la caserne en bordure du parc Chalifoux. A défaut de quoi Raynald Fréchette a été mandaté de prendre les recours légaux appropriés, soit une injonction ou une requête en cassation.

Parlant de "manque de logique", le procureur prétend que les deux résolutions en question sont nulles et illégales. En cela, il fait référence au jugement du juge Savoie, rendu le 18 janvier dernier, et qui a fait éclater l'aspect de l'article 120 portant sur le pouvoir du conseil de procéder par résolution pour autoriser la construction d'édifices publics.

Comme le jugement a été dûment rendu et que personne ne l'a contesté, Raynald Fréchette

estime donc que le conseil municipal n'a pas le droit de procéder par résolution.

En outre, il souligne que comme les deux résolutions adoptées mardi soir sont de même nature que celles dont la Cour d'appel a été saisie, il y a là un "jeu dangereux" que joue le conseil municipal.



Raynald Fréchette, procureur du Regroupement du parc Chalifoux.

"Si la Ville procède à l'engagement des professionnels et aux travaux dans le parc Chalifoux, que se produira-t-il si la Cour d'appel donne raison aux appelants? Est-ce que cela ne conduira pas à l'obligation, par la municipalité, de faire démolir ce qui aura été aménagé... Il y a là à tout le moins une situation risquée à mon sens. En administrateur compétent et sérieux, ce n'est pas un risque à prendre à mon sens", a-t-il fait observer.

estime donc que le conseil municipal n'a pas le droit de procéder par résolution.

En outre, il souligne que comme les deux résolutions adoptées mardi soir sont de même nature que celles dont la Cour d'appel a été saisie, il y a là un "jeu dangereux" que joue le conseil municipal.

"Si la Ville procède à l'engagement des professionnels et aux travaux dans le parc Chalifoux, que se produira-t-il si la Cour d'appel donne raison aux appelants? Est-ce que cela ne conduira pas à l'obligation, par la municipalité, de faire démolir ce qui aura été aménagé... Il y a là à tout le moins une situation risquée à mon sens. En administrateur compétent et sérieux, ce n'est pas un risque à prendre à mon sens", a-t-il fait observer.

Vandalisme dénoncé

Par ailleurs, relativement aux actes de vandalisme survenus à la voiture du conseiller Alfred Demers et dont il venait tout juste d'être saisi, Raynald Fréchette n'a pas hésité à condamner ces gestes. "C'est une situation qui me répugne", a-t-il lancé.

Aussi, il entend réunir les responsables du Regroupement pour le parc Chalifoux et leur lancer le message clairement. "S'il devait s'avérer — ce que je ne peux croire — que le coupable se trouve de près ou de loin relié au Regroupement de citoyens, alors je me désisterai immédiatement de la cause! Je ne peux en aucune façon tolérer de tels agissements."

Regroupement des citoyens mis au courant

SHERBROOKE (GF) — Le Regroupement des citoyens du parc Chalifoux, l'opposition officielle au projet d'implantation d'une caserne de pompiers dans ce parc du quartier Est, a appris par les médias électroniques les mésaventures du conseiller Demers.

Une position officielle sera connue dès que les principaux membres auront pris connaissance des événements et de ses retombées et qu'ils se seront consultés à ce sujet, a précisé M. Jean-Marie Bourgault, le responsable des communications de ce regroupement, alors qu'il était questionné, hier, sur le sujet.

Conscient que l'on peut rechercher parmi les rangs du regroupement les responsables des actes de vandalisme et de harcèlement par téléphone, M. Bourgault rappelle que le doute peut également porter vers le hasard ou un geste sans connotation politique.

"Ce n'est pas la première fois qu'un citoyen du quartier Est se retrouve avec une automobile égratignée", dit-il.

Il rajoute que le regroupement existe depuis une année et demie et que ses actions ont toujours été menées de façon démocratique, soit au niveau politique (conseil de ville), soit au niveau juridique.

Il n'a, conclut-il, jamais préconisé ni encouragé le harcèlement ou le vandalisme.

Laflamme se défend d'avoir fait faux bond à Demers

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller Jean-Yves Laflamme s'est bien défendu hier d'avoir poignardé dans le dos son collègue Aldred Demers, en ne le suivant pas lors du vote sur l'aménagement de la caserne du quartier Est dans le parc Chalifoux.

"C'est vrai que j'ai déjà déclaré que le meilleur site à mon sens est celui du parc Chalifoux et que mon intention était d'être solidaire d'Alfred Demers. Mais les événements, lors de la séance (du conseil) m'ont incité à revoir ma position, bien que je demeure toujours convaincu que le meilleur endroit reste le parc Chalifoux. Tout cela, je l'ai expliqué à M. Demers", a déclaré le représentant du district Centre.

"En fait, mes convictions demeurent les mêmes. Sauf que quand j'ai vu l'ampleur du débat que cela prenait au conseil, j'ai jugé que ça ne valait pas le coup de maintenir ma position initiale. J'ai tenté de faire un effort pour essayer de dénouer le volcan qui s'était créé lors de la discussion. Si on préfère, c'était une sorte de tentative de ma part d'acheter la paix. On pourra interpréter ça comme une sorte de démission mais le climat était rendu à un point tel que la différence de la valeur du site du parc Chalifoux par rapport à celui de la rue Walsh ne valait plus la peine d'être soutenue à mes yeux. J'ai tenté de dénouer l'impasse mais cela n'a pas marché", a encore souligné le conseiller qui est à l'origine de l'ajournement et du caucus de cinq minutes qui a eu lieu derrière des portes closes.

Lors des deux votes allant dans le même sens, Jean-Yves Laflamme

a été suivi, outre du conseiller Michel Carrier, de ses collègues Ulric Chainé, Normand Brault et Jacques Jubinville. De l'autre côté, ont fait bloc avec Alfred Demers les conseillers Laurier Cusseau, Guy Couture, Bernard Tanguay, Serge Cardin et Jean Perault; non sans une hésitation évidente dans le dernier cas. Quant à Françoise Dunn, elle était absente.

Débat irrationnel

Du reste, n'hésitant pas à faire parler tant son "coeur que la raison", Jean-Yves Laflamme dit n'avoir à peu près jamais vécu une telle soirée de sa vie de conseiller.

"C'est absolument incroyable. Tant par le style que le ton des discussions, il n'y avait plus rien de logique. C'était complètement irrationnel, du côté de la salle comme de certains conseillers même: tantôt un les baguettes en l'air et un autre pratiquement à pleurer à sa table... Au-delà de toute l'émotivité, cette affaire de caserne n'est pas un dossier assez important pour mériter tout ce qu'on a vu et entendu hier soir (mardi). C'est devenu comme une sorte de guerre à finir et je trouve ça ridicule et vraiment déplorable!"

Enfin, Jean-Yves Laflamme a même laissé entendre que si c'est là le genre de débat qui doit à l'avenir ponctuer les assemblées du conseil, alors il remet en question son rôle d'élu. "Si on me paie pour aller assister à ça, alors je gaspille l'argent des contribuables et je perds mon temps. Il y a des dossiers pas mal plus importants à débattre!"



(Photo La Tribune par Hélène Bernard)

L'art de l'équilibre

Il fait un peu plus chaud depuis quelques jours; Alex Provencher en a profité pour sortir son unicycle et aller faire un petit tour en ville.

DERNIER MOIS

FERMETURE

\$250,000.00

DE VÊTEMENTS DE QUALITÉ À LIQUIDER!

60% À 80%

de réduction sur toute la marchandise en magasin, incluant les nouveaux arrivages d'été.

Les tailleurs **TOUT** doit être vendu!

léo laiberté & fils ltée

88 nord, rue Wellington, Centre-ville, Sherbrooke

Stationnement municipal à l'arrière du magasin.

Service de réparation professionnel en sus.

VISA M.C.

36380

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Les élus saisis du projet de centre de congrès au Le Baron

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Les élus municipaux de Sherbrooke seront formellement saisis dès aujourd'hui, ou au cours des prochains jours, de l'intention des nouveaux propriétaires du Le Baron d'aller de l'avant avec l'aménagement d'un centre de congrès à même cet équipement de la rue King.

"Nous sommes bien décidés dans notre projet. Mais avant, nous voulons en parler avec le conseil municipal pour obtenir la garantie qu'il n'y aura pas un autre centre de congrès six mois plus tard. C'est bien évident que le marché de Sherbrooke ne peut faire vivre deux services du genre", a déclaré hier à La Tribune l'un des dirigeants de la nouvelle chaîne hôtelière Le Baron, Michel Roy.

Celui-ci a relaté que depuis que La Tribune a mis au jour le dossier, les choses se bousculent plus rapidement que prévu. "Je vous avoue que je ne pensais jamais que ça partirait si vite. C'est

pourquoi nous venons d'écrire au maire et aux conseillers pour leur faire part de nos intentions et pour avoir une rencontre avec eux, si c'est possible, pour discuter des modalités complètes", a soumis M. Roy, rappelant que la seule condition de la part du groupe qu'il représente est de faire en sorte qu'aucun permis de construction ne soit émis pendant trois ans pour un autre centre de congrès.

"Nous ne demandons pas un sou à la municipalité", a-t-il réitéré, en faisant référence au projet de centre de congrès à l'angle des rues King et Wilson dont une étude des promoteurs recommande une participation de la municipalité de 300,000 \$ par année sur 20 ans, pour 6 millions \$ au total.

Soulignant que le marché des gros congrès, ceux de 1,000 personnes et plus, est fort limité à Sherbrooke, Michel Roy se dit conscient d'arriver "à un drôle de moment" et reconnaît que le projet peut donner l'impression

d'une manœuvre pour contrer un éventuel compétiteur. "Je sais cela, mais c'est un concours de circonstances. Nous avons toujours été intéressés par l'aménagement d'une place de congrès et d'autres facilités d'accueil et ce, depuis le début de nos négociations avec l'ancien propriétaire. En fait, ce projet aurait dû se réaliser justement quand M. Corbeil a fait faire les plans, il y a cinq, six ans. Pour notre part, nous avons la volonté d'aller de l'avant. Mais c'est sûr qu'on ne ferait rien si la municipalité s'est déjà engagée avec un autre promoteur... C'est bien beau le rêve du centre de congrès, mais pour notre part, nous ne sommes pas intéressés à répéter ce qu'on a vu avec les arénas: chaque petit village a la sienne et il y a plusieurs arénas vides aujourd'hui!"

Pelletier interrogé

Le sujet a par ailleurs donné lieu à quelques échanges à l'assemblée du conseil, la veille, alors qu'un membre du Regroupement municipal de citoyens,

Maurice Bernier, a demandé au maire Jean Paul Pelletier s'il était prêt à analyser la proposition éventuelle des propriétaires du Le Baron. Le maire a répondu positivement. "C'est évident qu'on ne va pas dépenser de l'argent pour rien", a-t-il dit.

Mais il a aussitôt enchaîné pour émettre des doutes sur l'initiative. "Je ne suis pas sûr que leur projet va se réaliser car ce n'est pas la vocation du Le Baron. Il ne faut pas penser que d'agrandir une salle du Le Baron va en faire un centre de congrès. Mais c'est sûr que si ces gens déposent un projet, nous serons obligés de le considérer", a-t-il déclaré.

Enfin, il semble que le dossier fasse l'objet d'une certaine urgence car les élus seront appelés, lors de leur prochaine assemblée, à discuter du principe de faire contribuer la municipalité au projet de centre de congrès sur le terrain à l'angle des rues King et Wilson.

Le Regroupement réclame le libre accès aux documents municipaux

SHERBROOKE (FG) — La politique d'accès à l'information de la Ville de Sherbrooke a fait l'objet de discussions à la dernière séance du conseil municipal, alors que le Regroupement municipal de citoyens et citoyennes de Sherbrooke a réclamé le libre accès aux documents publics.

Intervenant après le président du groupe, Réal Latulippe, qui a déploré que la Ville charge 25¢ pour chaque page de document réclamé, deux autres responsables, François Rousseau et Denis Lamoureux, ont indiqué que ces conditions bloquent à toute fin pratique l'accès à l'information.

"Au sein du Regroupement, je suis responsable du dossier de l'urbanisme et comme base de départ, il me faudrait obtenir environ 2,000 pages de document, à 25¢ chacune. C'est impensable", a-t-il dit. A cela, le directeur des Services juridiques et répondant municipal au niveau de la Loi d'accès à l'information, Pierre Huard, a noté que le tarif en question n'a pas été imposé par la municipalité mais par le législateur provincial.

Puis, la discussion a porté sur la possibilité que les documents soient accessibles par le biais de la Bibliothèque municipale. Réal Latulippe a repris la parole en réclamant que les documents régulier,

tels l'ordre du jour et les procès-verbaux des séances du conseil, soient acheminés gratuitement. Le directeur général, Roch Létourneau, a rétorqué qu'il en fut ainsi un temps avec les citoyens qui en faisaient la demande mais la pratique a cessé depuis, en raison de la lourdeur et des coûts qu'elle imposait.

La flamme attaque

Le conseiller Jean-Yves Laflamme a alors coupé court et de façon abrupte à la discussion en lançant aux représentants du Regroupement: "C'est quoi le Regroupement des citoyens? Est-ce un parti politique? Alors si c'est

le cas, conformez-vous à la loi et lancez une campagne de financement pour vous payer les documents! Pour le reste, les décisions c'est nous qui les prend. Nous avons été élus pour ça. Et pour ceux qui ne sont pas satisfaits des décisions, alors il y a des élections aux quatre ans!"

Après avoir fait valoir qu'une fois les décisions rendues il ne sert à rien d'étudier les dossiers, et affirmant que la démarche du Regroupement vise à assurer une plus grande participation des citoyens aux affaires publiques, Denis Lamoureux a rétorqué au conseiller Laflamme: "Libre à vous de penser ainsi. C'est une conception de la démocratie!"

Pour la radiologie des vaisseaux sanguins, le CHUS s'équipe en angiographie numérisée



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Les techniciennes Gisèle Gauvin et Manon Roy procèdent à la démonstration du nouvel équipement de la salle d'angiographie numérisée du CHUS, inaugurée hier.

par Nathalie ROY
SHERBROOKE — Le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) s'est doté d'une salle et d'un équipement d'angiographie numérisée au département de radiologie, dont le coût total est estimé à près de 1,4 million \$.

Le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec a contribué à ce projet en versant un montant de 650,000 \$. Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRSSE) a fourni un peu plus de 373,000 \$ et le CHUS a offert une somme équivalente. Cette salle constitue la seule installation d'angiographie numérisée dans la région.

Ce nouvel équipement remplace l'appareil conventionnel qui se trouvait au département de radiologie depuis l'ouverture du centre hospitalier, en 1969.

Inaugurée officiellement hier, la salle d'angiographie facilitera la tâche des médecins et techniciens du département de radiologie. Selon le docteur Lucie Brazeau-Lamontagne, cet équipement mérite une médaille pour sa facilité d'utilisation, sa précision et le service rendu.

Radiologie des vaisseaux

L'angiographie constitue en la

radiologie des vaisseaux sanguins aux rayons X, après l'injection de substances opaques. L'angiographie numérique est assistée d'un ordinateur pour le traitement d'images que l'on recueille sur un écran de fluoroscopie à haute résolution.

"Un des avantages de l'angiographie numérique, c'est qu'elle peut refléter seulement les vaisseaux sanguins sur l'écran, ce qui produit une image plus nette que lorsqu'on aperçoit également les os de la partie humaine qu'on observe", explique le docteur Brazeau-Lamontagne.

"Ce qui implique, poursuit-elle, que nous pouvons injecter une quantité réduite de colorant à certains patients. Aussi, l'angiographie numérique augmentera le confort et la rapidité d'exécution d'un examen ou d'un traitement, ce qui n'est pas négligeable pour notre population âgée ou pédiatrique."

L'angiographie rehausse ou exagère les contrastes et c'est l'une des raisons pour laquelle les concentrations vasculaires de colorant peuvent être diminuées. Cette diminution permet une vue artérielle générale adéquate par l'injection intraveineuse.

Cette nouvelle technique sera utilisée, entre autres, pour des examens en neuro-radiologie et en radiologie cardiaque. Ces examens servent non seulement au

diagnostic des maladies vasculaires et cardiaques mais aussi à l'évaluation des résultats post-chirurgicaux.

Selon Lucie Brazeau-Lamontagne, l'angiographie a fait son apparition dans le domaine mé-

dical vers 1980. Au Québec, on estime qu'il existe environ cinq ou six systèmes homogènes d'angiographie numériques. Les systèmes homogènes comprennent l'équipement complet, installé dans un même endroit.

Participez et gagnez 3000 \$ en prix!

Jusqu'au 19 juin, les CENTRES JARDIN DES SÈRES ET PÉPINIÈRES GAGNON vous invitent à participer au concours «Printemps fleuri».

Tirage de 3.000 \$ (1.000 \$ par CENTRE-JARDIN GAGNON) en valeur de bons d'achats sur produits ou services.

- Déposer vos coupons à l'un des 3 CENTRES-JARDIN GAGNON
- Participez autant de fois que vous le désirez
- Aucun achat requis

Règlements du concours disponibles aux CENTRES-JARDIN GAGNON.

Une promotion en collaboration avec **la tribune**

2480, King Est
Fleurimont
564-0044

4600, boul. Bourque
Rock Forest
564-7884

989, Child
Coaticook
849-7934
35574

AGRÉMENTEZ VOTRE ÉTÉ

AVEC NOS TRACTEURS DE TERRASSE

8 CV TRANSMISSION TRANSAXE À SIX VITESSES COUPE DE 35"

MODÈLE L198

Contenance à cylindre 17,0 litres

Équipement et accessoires

Filtre à air

Huile et mousses

Frein et embrayage

Frein de parking

Capacité de charge 1 700 lbs

Boîte à outils

Poids brut 478 lb

1 645⁰⁰

Quantité limitée

Rally

de ROPER

- Moteur synchro-équilibré Briggs & Stratton de 8 CV
- Transmission transaxle à 6 vitesses à gamme haute et à gamme basse (5 de marche avant, 1 de marche arrière)
- Tondeuse à lame flottante de 36" à lames jumelées
- Châssis de luxe en profilé d'acier épais
- Siège rembourré réglable à dossier élevé
- Direction à pignon et secteur

TRACTEUR "RALLY" 18 C.V.

- 4 vitesses d'avant
- 1 reculons

Prix choc **2 850⁹⁵**

— Vaste inventaire de pièces

— Mécanicien d'expérience

Dépositaire Roper depuis plus de 10 ans.

NAVIGIE INC

845-2202 355 St-Georges, Windsor

NOUVEAU A LENNOXVILLE! UN CENTRE DE JARDIN COMPLET

GRAND CHOIX D'ARBUSTES, DONT

- CÈDRE PYRAMIDAL
- PIN MUGHO
- COLORADO SEMI-BLEU

À PARTIR DE **1699**

NUTRITE

SUPERTURF 21-3-9 LE TRAITEMENT DES PROS

Le Superturf de NUTRITE fournit au gazon les éléments nutritifs nécessaires à sa croissance. Il maintient l'équilibre du système racinaire. L'azote particulièrement d'origine organique fournit aux plantes la nourriture qui assure une action prolongée tout en réduisant les risques de brûlures.

Sac 9 kg **995** SPÉCIAL

Spécial à jardin 4-12-8

Le Spécial à Jardin a été conçu spécialement pour les potagers. Son action consiste à procurer aux légumes et aux légumes les éléments nutritifs essentiels à leur croissance, et à assurer au sol un meilleur équilibre.

Sac 10 kg **775** SPÉCIAL

SUPERTURF + HERBICIDES 21-3-9 LE TRAITEMENT DES PROS

Cet engrais contient trois herbicides brevetés. Les éléments nutritifs dans le Superturf + Herbicides demeurent actifs plusieurs semaines. L'herbicide contrôle les mauvaises herbes telles que pissenlits, plantains, mourons, trèfles blancs et plusieurs autres mauvaises herbes à feuilles larges.

Sac 9 kg **1295** SPÉCIAL

FUMIER DE MOUTON

260 20 kg

TERRE NOIRE

199 30 litres

MOUSSE DE TOURBE (Peat Moss)

695 4 pi. cu.

AUSSI DISPONIBLE, GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS 100% ORGANIQUE.

CLARKE ET FILS LTÉE

110 TERRACE CNR, LENNOXVILLE, Qué., J1M 2A9 (819) 562-9444

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Téléphones:

Petites annonces: 564-0999

Publicité: 564-5450

Rédaction: 564-5454

Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Joyeuse Des Fête Mères!



FISHER
CHAÎNE STÉRÉO PORTATIVE
modèle PHW 803



RABAIS DE 50\$

249.95

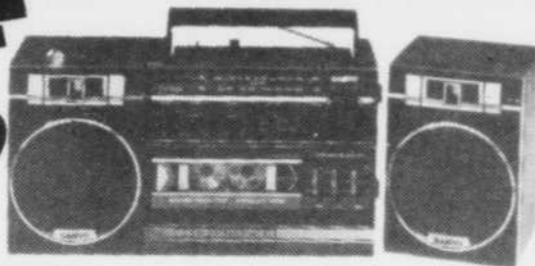
- Syntonisateur AM/FM
- Magnétocassette double
- Repiquage rapide • Dolby
- Égalisateur 5 bandes
- Haut-parleurs détachables

A VOTRE CHOIX

1 AN DE GARANTIE D'ÉCHANGE GRATUIT
SUR RADIOS, RÉPONDEURS et TÉLÉPHONES
SANYO

SANYO

- BALADEUR**
modèle MGR-87
- AM/FM stéréo cassette
 - Inversion automatique
 - Arrêt automatique
 - Égalisateur 3 bandes



SANYO

- RADIO CASSETTE**
modèle M-9716
- AM/FM stéréo
 - Arrêt automatique
 - Égalisateur 3 bandes
 - Haut-parleurs détachables



SANYO

- RADIO AM/FM à CASSETTE DOUBLE** modèle MW-703
- Enregistrement 1 touche
 - Stéréo • Repiquage rapide
 - Arrêt automatique • Microphone intégré

SEULEMENT 99.95 CH.

SANYO RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE
modèle TAS-320

- Filtrage des appels
- Effacement rapide
- Microphone incorporé
- Repérage automatique

RABAIS DE 10\$

119.95



RÉPONDEUR TÉLÉPHONIQUE
modèle TAS-324

- Filtrage des appels
- Effacement rapide
- Repérage automatique
- Accès à distance sans télécommande
- Enregistrement contrôlé par la voix

RABAIS DE 20\$

139.95



SANYO RÉPONDEUR avec TÉLÉPHONIQUE
modèle TAS-150

- Accès à distance sans télécommande
- Rappel du dernier numéro
- Mémoire 20 numéros
- Repérage automatique

RABAIS DE 20\$

179.95

* DISPONIBLE EN BLANC

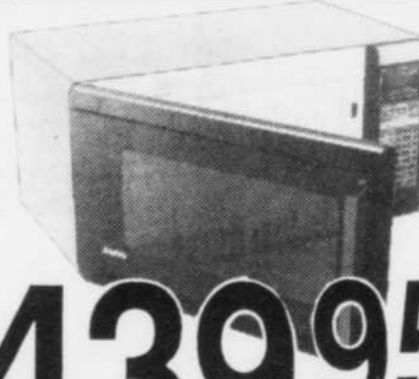


5 ANS DE GARANTIE SANS FRAIS SUR MICRO-ONDES SANYO



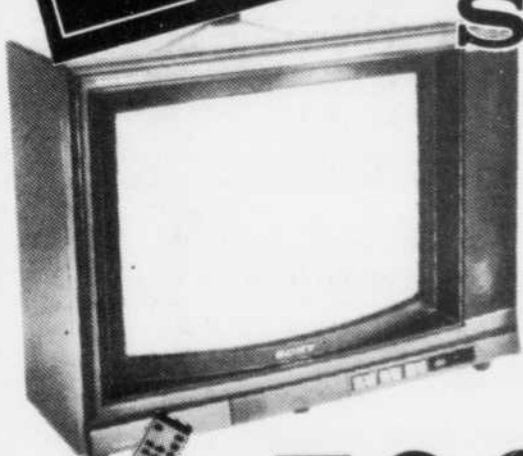
- SANYO**
FOUR MICRO-ONDES
modèle EM-270
- Cuisson en 2 étapes
 - Décongélation automatique
 - Réglage rapide

299.95



- SANYO**
FOUR MICRO-ONDES
modèle EM-364
- 0.9 pi.cu
 - Décongélation
 - Départ différé
 - Sonde thermique
 - Mise en attente
 - Plateau de verre amovible
- Meuble 7206 INCLUS

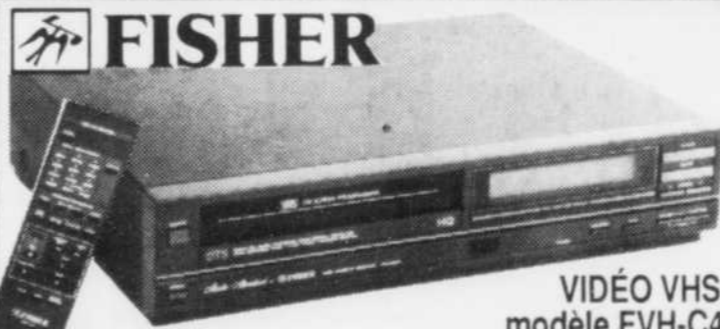
439.95



SONY

- TÉLÉCOULEUR 20"**
modèle KV-1926
- Télécommande infrarouge
 - Convertisseur intégré
 - Affichage à l'écran
 - Chassis noir
 - Minuterie de sommeil

599.95



FISHER

- VIDÉO VHS HQ**
modèle FVH-C4100
- Affichage à l'écran
 - Programmation rapide 1 touche
 - Télécommande
 - Minuterie 14 jours/8 émissions
 - HQ (haute qualité d'image)

RABAIS DE 30.00\$ **469.95**

FISHER

- ENSEMBLE AUDIO**
modèle ACS-8804
- Récepteur stéréo (200W.TOT.)
 - Égalisateur intégré
 - Magnétocassette double
 - Télécommande
 - Table tournante semi-automatique
 - Haut-parleurs 3 voies
 - Meuble optionnel RÉG.: 1099.00



RABAIS DE 100\$ **999.00**



INFORMEZ-VOUS SUR NOTRE CRÉDIT MAISON

CES SPÉCIAUX SONT DISPONIBLES À NOS 145 MAGASINS
SUPERMAGASIN PRINCIPAL
2222, RUE KING OUEST
566-0261

SI VOUS TROUVEZ MOINS CHER NOUS VOUS REMBOURSONS LA DIFFÉRENCE...
+10%
* POLITIQUE EN MAGASIN
CHEZ ATLANTIQUE LE MEILLEUR PRIX, GARANTI!

✓ MEILLEURS PRIX ✓ MEILLEUR CHOIX ✓ MEILLEUR SERVICE

145
MAGASINS

UN POUVOIR D'ACHAT INCROYABLE!

ATLANTIQUE IMAGE ET SON
VIVONS L'ÉLECTRONIQUE ENSEMBLE

Clergé orthodoxe en retraite fermée à St-Benoît-du-Lac

par Gilles DALLAIRE

ST-BENOÎT-DU-LAC — La semaine qui prendra fin dans deux jours n'aura pas été comme les autres semaines, à l'abbaye St-Benoît-du-Lac.

Pour la première fois depuis sa fondation, qui remonte à 76 ans, ce haut lieu de la prière est le théâtre d'une retraite fermée qui réunit des prêtres n'appartenant pas à l'Église catholique.

Son Eminence Mgr Mar Athanasios Samuel, primat nord-américain de l'Église syrienne ortho-

doxe, et neuf prêtres, soit près du tiers de son clergé, y sont réunis depuis lundi soir.

Pour prier, en tout premier lieu. Pour discuter aussi car l'Église syrienne orthodoxe vit les mêmes problèmes, ou peu s'en faut, que la plupart des autres

Églises: elle éprouve des difficultés à recruter de nouveaux prêtres et ses rites n'exercent pas sur ses jeunes fidèles la fascination qu'ils exercent sur ses fidèles plus âgés. Au point qu'elle songe à simplifier son rituel et même à remplacer la langue syriaque, la langue que parlait Jésus et qui, depuis sa fondation, est la langue utilisée durant ses cérémonies religieuses, par la langue parlée dans le milieu où vivent ses fidèles.

"Nous avons évoqué cette dernière possibilité mais nous n'avons pris encore aucune décision à ce sujet", a révélé, hier, Mgr Samuel qui est à la tête du plus vaste diocèse du monde car il englobe les États-Unis et le Canada.

Recrutement difficile

Tout en soulignant que l'Église syrienne orthodoxe gagne des fidèles chaque année à cause de l'immigration, il a avoué que le recrutement de nouveaux prêtres est très difficile.

"L'Église syrienne orthodoxe n'a que 50.000 fidèles en Amérique du Nord. Ces fidèles sont répartis dans 28 paroisses dont plusieurs sont immenses, tout particulièrement les quatre paroisses canadiennes", a-t-il expliqué en révélant la paroisse St-Éphrem de Sherbrooke que dirige depuis 36 ans le chanoine Carim Karma englobe toute la rive sud du fleuve St-Laurent.

"Ce n'est pas sans raison que tout notre clergé nord-américain a été formé en Syrie où nous avons des séminaires", a ajouté le primat qui est arrivé en Amérique du Nord en 1948 avec, pour tout bagage, les manuscrits de la mer Morte dont il s'est départi pour un demi-million de dollars peu après.

L'archevêque du diocèse de Sherbrooke, Mgr Jean-Marie Fortier, qui entretient d'excellentes relations avec Mgr Samuel et avec le chanoine Karma a tenu à aller prier avec eux à l'abbaye St-Benoît-du-Lac. Il a même présidé une messe qui a réuni dans la chapelle abbatiale les huit prêtres qui accompagnent Mgr Samuel et le chanoine Karma et les moines bénédictins qui vivent à l'abbaye.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Trois Églises étaient présentes, hier, à l'abbaye St-Benoît-du-Lac: l'Église anglicane, représentée par Mgr Timothy Matthews, archevêque retraité du diocèse de Québec, l'Église catholique, représentée par Dom Jacques Garneau, abbé de St-Benoît-du-Lac, et Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque du diocèse de Sherbrooke, et l'Église syrienne orthodoxe, représentée par son primat nord-américain, Mgr Mar Athanasios Samuel, et le curé de la paroisse St-Éphrem de Sherbrooke, le chanoine Carim Karma.

Centre d'hébergement à Asbestos: les promoteurs vont de l'avant

par Henri RICHARD

ASBESTOS — Les promoteurs de la relocalisation du Centre de bénévolat de l'Or Blanc et de l'implantation d'un centre d'hébergement pour personnes en difficulté, dans un immeuble à logements de la rue Guy, iront de l'avant avec leur projet, en dépit de l'opposition qu'il soulève parmi les résidents du quartier.

Les dirigeants du Centre de bénévolat de l'Or Blanc qui s'étaient rendus mardi soir à l'assemblée du conseil municipal, ont reçu la confirmation que la Ville ne pourrait s'opposer en aucune façon à l'implantation d'un centre d'hébergement pour personnes en difficulté, dans un quartier résidentiel.

Modération

Limité à un rôle de conciliateur dans le dossier, le maire d'Asbestos, André Bachand, a invité les deux parties présentes dans la salle du conseil municipal à continuer de se parler, afin de parvenir à un terrain d'entente.

"Dans l'intérêt des deux parties, il doit y avoir d'autres rencontres d'information car les gouvernements sont hésitants à donner des subventions à des projets qui soulèvent de l'animosité," a soutenu le maire Bachand.

Brown déterminé

L'instigateur du mouvement d'opposition, qui a recueilli 88 signatures au bas de sa pétition et dont une vingtaine de membres se sont présentés au conseil municipal, Roger Brown, a affirmé hier ne pas vouloir abandonner la partie, même s'il n'était pas en mesure pour l'instant de préciser la forme que pourraient prendre ses démarches ultérieures.

"Je lâche pas, a-t-il déclaré. Ça donne rien d'aller les rencontrer, ils ne veulent pas changer d'idée".

Pour sa part, le principal promoteur de "La maison de l'action bénévole", Gilles Duguay, a admis à la conseillère municipale, Louise Moisan-Coulombe, que l'emplacement n'était pas idéal

pour l'implantation d'un tel projet mais qu'après plusieurs mois

Une conférence de presse est prévue la semaine prochaine pour permettre au Centre de bénévolat de faire toute la lumière dans ce dossier.

A cette occasion, on pourrait annoncer également une participation financière du gouvernement fédéral.

De son côté, la Ville portera une attention toute particulière aux travaux qui seront effectués à l'immeuble de la rue Guy, pour accueillir le Centre de bénévolat. On prévoit notamment transformer le garage en un appartement de trois pièces et demi, pour loger les personnes en difficulté.



Le principal promoteur de "La maison de l'Action bénévole", Gilles Duguay, est venu défendre son projet devant les élus municipaux d'Asbestos.

(Photo La Tribune par Henri Richard)

de recherche, on n'avait pu trouver mieux.

"L'endroit idéal serait d'acheter la bâtisse à vendre du boulevard Morin d'où on est actuellement locataire, mais son prix est de 135 000 \$ avec en moins les trois loyers de l'immeuble de la rue Guy qui nous permettront de rentabiliser le Centre. Si la Ville veut nous fournir de 35 000 \$ à 40 000 \$, en surplus pour acquérir le bâtiment du boulevard Morin, je veux bien envisager cette hypothèse" a rétorqué M. Duguay.

Reprise des pourparlers avec les employés municipaux à Windsor

par Claude CORRIVEAU

WINDSOR — Les membres du Syndicat national des employés municipaux de Windsor et les autorités municipales reprendront les pourparlers en vue du renouvellement de leur convention collective de travail, échue depuis le premier juillet 1987, dès lundi prochain en présence du conciliateur.

Même si le président de la partie syndicale, Jacques Martin, demeure pessimiste quant aux chances que la conciliation leur fasse voir la lumière au bout du tunnel, les représentants syndicaux feront actes de présence.

"Nous y serons, c'est certain. Je ne crois toutefois pas que cela nous mène à une entente dans des délais raisonnables. A moins que les autorités municipales décident de mettre beaucoup d'eau dans leur vin. S'ils veulent ouvrir les discussions, nous sommes prêts. Nous n'accepterons pas du bonbon. Qu'on se tienne pour dit" de déclarer M. Martin.

Cette première rencontre de conciliation se tiendra lundi prochain à compter de 10h30. Il s'agira du premier rapprochement

entre les deux parties depuis le 16 février dernier. Depuis lors, les 14 cols bleus et cols blancs de Windsor ont déclenché deux arrêts de travail pour une durée totale de près de vingt jours.

Griefs

Dans un autre ordre d'idée, le syndicat des employés municipaux a déposé un grief collectif au nom de quatre employés qui ont été temporairement mis à pied, à la suite des actes de vandalisme perpétrés le 7 avril dernier au Centre Lemay. Dans l'un de ces cas, les autorités municipales invoquaient le manque de travail pour licencier ce travailleur.

"Les membres du conseil se sont servis du fait que les relations étaient mauvaises entre les deux parties, pour mettre de la pression sur les employés. Pour nous, ces gestes de congédiements sont un lool-out déguisé" prétend Jacques Martin.

A noter que la municipalité ne peut décréter de lock-out en raison de l'obligation de maintenir des services essentiels en période de grève.

Faits divers

Fleurimontois tué

BROMPTON CANTON — Un résident de Fleurimont, Donald Lecours, 35 ans, a perdu la vie dans un accident d'automobile hier, en début de soirée, dans le rang 6 de Brompton canton.

La victime, qui voyageait seule, a perdu la maîtrise de son véhicule dans une courbe. L'automobile a dérapé avant de capoter dans le fossé.

La Sûreté du Québec, détachement de Sherbrooke, a été appelée sur les lieux à 18h37.

Aucun autre véhicule n'a été impliqué dans l'accident et personne n'aurait été témoin du dérapage.

Intervention à l'aube

FLEURIMONT — Une douzaine de pompiers des casernes 1 et 4, sous les ordres du capitaine Gérard Manseau et des lieutenants Benoît Dubois et Normand Audet, ont combattu un incendie au 1274 du Chemin Beauvoir, à Fleurimont, vers 04h30 hier.

Des occupants parmi la dizaine qui vivent à cet endroit, propriété de M. Paul Blanchette qui y tient chenil, ont été éveillés par une forte odeur de fumée, d'où l'alerte.

Le lt Dubois a ainsi décrit la situation à l'arrivée des premiers combattants. "Il y avait du feu et de la fumée dans une rallonge, une sorte d'appendice pourrait-on dire, à la bâtisse principale. Nous avons aussitôt mené notre offensive à cet endroit."

Le feu a été circonscrit à son lieu d'origine et les dommages seraient limités à 2,000 \$ ou 3,000 \$.

On n'a signalé aucune blessure chez les occupants de la maison ni chez les pensionnaires canins.

Motocycliste heurté à mort: le chauffard dit avoir "pris les nerfs"

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Un conducteur de 26 ans comparaitra sur sommation pour répondre du délit de fuite qui a causé la mort d'un motocycliste tard mardi soir, rue King Est, à Fleurimont.

Selon les informations recueillies, après enquête policière et vérifications, il appert que l'automobiliste, après l'impact survenu vers 22h15 mardi, angle King Est et Raby, a "pris les nerfs" et a poursuivi son chemin.

L'enquête a démontré qu'il n'y avait pas d'alcool ni de drogue dans ce qui devait être la première tragédie de la route, à Fleurimont, cette année.

Il n'a pas dormi de la nuit, attendant l'ouverture des bureaux d'avocats. Vers huit heures du matin, il a repris sa voiture et c'est à partir de ce moment que de nombreux appels ont été reçus au quartier général de la rue Marquette, signalant la voiture suspecte ici et là, de la rue Chagnon à la rue Lemay, là où elle a été repérée puis remorquée au 400 de la rue Marquette, entre 08h45 et 09h00.

Au sujet de ces nombreuses informations reçues au quartier général, le lieutenant de gendarmerie Pierre Cabana a loué la collaboration des citoyens.

"C'est incroyable, l'aide que nous avons reçue des citoyens. Quand il se produit un événement semblable on dirait que tous sont concernés. Quand il y a décès, on dirait que ça ne laisse personne indifférent."

Des informations voulaient que la voiture ait été aperçue dans le secteur Chagnon-Ledoux où l'on avait organisé un ratissage en règle. "Deux véhicules de patrouille et quatre motards devaient être affectés aux recherches."

Puis d'autres informations ont signalé l'automobile dans le secteur des rues Galt et Larocque. Enfin, une dernière information a permis aux policiers de la localiser rue Lemay. De là, elle a été remorquée au quartier général.

A peu près au même moment, le criminaliste Michel Dussault a communiqué avec le lt-détective Alphonse Leblanc pour l'informer qu'un de ses clients se présenterait au quartier général au sujet de l'accident mortel de la veille.

Quelques minutes plus tard, l'individu gravissait l'escalier du quartier général.

Le motocycliste n'a pas eu de chance dans cet accident survenu sur la rue King Est, à la hauteur de la rue Raby, à Fleurimont.

Dany Dubé, qui a fêté ses 20 ans il y a deux semaines à peine, a subi de graves traumatismes dont le sectionnement d'une jambe.

Il a été transporté de toute urgence au CHUS mais les spécialistes n'ont pu que constater le décès.

Passagère sur la moto, Tina Sérignano, âgée de 20 ans, d'Ascot Corner a été hospitalisée à St-Vincent-de-Paul. Elle a subi d'importants traumatismes mais on ne craint pas pour sa vie.

Le détective Gérard Leblanc a été chargé de compléter le dossier pour les fins de comparution du suspect qui se fera dans quelques semaines.

Jusqu'à ce jour de comparution, on doit taire le nom du conducteur.

Jean-Pierre Roy condamné à un an pour séquestration et extorsion

SHERBROOKE — Jean-Pierre Roy, âgé de 44 ans, a été condamné à une peine d'un an de détention pour la séquestration et une extorsion à l'égard du comptable Yvan Savoie le 11 juillet.

Cette sentence lui a été imposée hier par le juge Thomas Toth de la Cour supérieure du district, qui avait présidé à son procès devant un jury mixte.

Roy a été soumis de plus à trois ans de liberté surveillée, à une interdiction de possession d'armes à feu pendant cinq ans et à un remboursement de 1,000 \$ à la victime.

On se rappellera qu'il avait été acquitté de chefs de conspiration, enlèvement, utilisation d'arme et de vol qualifié en marge de cette affaire.

Robert Littlejohn avait écopé de deux ans moins un jour, à la suite de son aveu de culpabilité à tous ces chefs.

Le juge Toth a indiqué que la violence et les menaces qui ont été utilisées à l'égard de M. Savoie sont particulièrement abjectes.

"Votre complice et vous-même avez foulé aux pieds sa dignité humaine", a-t-il dit.

Le juge Toth a mentionné qu'à entendre le récit des événements on croirait qu'il s'agissait de la mafia en action.

Il a noté que M. Savoie a été at-

teint dans le plus profond de son être et en a subi des séquelles.

Le juge Toth a souligné que l'affirmation de l'accusé à l'effet qu'il était une victime au même titre que M. Savoie et peut-être même davantage montre que pour fuir sa responsabilité il a des prétentions ridicules et, ce qui est plus grave encore, le tente de se convaincre lui-même de leur bien-fondé.

Pour le tribunal, ce serait un cas clair de pénitencier.

Le juge Toth a tenu compte de la peine infligée à Littlejohn pour que ni Roy ni le public ne soient sous l'impression qu'en matière de sentence il y a deux poids et deux mesures pour les complices impliqués dans le même crime.

Il a mentionné que son avocat avait présenté une argumentation très habile en faveur d'une peine discontinuée, mais qu'il ne peut se rendre à sa suggestion devant la gravité des crimes commis et parce qu'une sentence doit également avoir un caractère exemplaire et ne pas heurter un sentiment élémentaire de justice.

SEMAINE DE LA SANTÉ NEURO-VERTEBRALE AU NIVEAU DE TOUT LE QUÉBEC DU 2 AU 7 MAI 1988

A l'occasion de cet événement unique, la Clinique chiropratique du Dr. Bertrand Veilleux offre aux étudiants et aux familles de Rock Forest et des environs un examen de la colonne vertébrale

GRACIEUSEMENT

L'examen concerne tout ce qui pourrait causer des troubles au niveau de la colonne vertébrale.

1- Posture	4- Courbe cervicale	7- Chevilles
2- Scoliose (déviation)	5- Trouble aux hanches	8- Mâchoires
3- Douleur au dos	6- Genoux	9- Fémurs
		10- Subluxations, etc.

APPELEZ MAINTENANT POUR UN RENDEZ-VOUS 564-1011

P.S. Pour ceux qui désirent solutionner leur problème.

BERTRAND VEILLEUX, D.C. 938, Boul. Haut-Bois, face au Woolco Rock Forest (819) 564-1011

Vacances Grand-confort!

CARAVANES CARON

SERVICE COMPLET

GRATUIT

valeur de 5 000.\$

Généralité 4 kw et air climatisé # A-782, A-832 ou A-824 à l'achat d'un Triple-CI "A" Valable jusqu'au 31 mai 88

DRUMMONDVILLE Route Transcanadienne Sortie 177 nord (819) 474-5540	MONTRÉAL 1260, boul. Curé Labelle Blainville (514) 437-5957	NEUVILLE Autoroute 40 sortie 281 nord (418) 876-3360	QUÉBEC 3955, boul. Hamel Ancienne-Lorette (418) 872-0580
--	---	--	--

RÉGIONAL

Accusé d'avoir enlevé son fils et proféré des menaces

DRUMMONDVILLE (GP) — Un homme de 31 ans de Montréal, Daniel Fillion, a été formellement accusé hier après-midi devant le juge Marc Dufour de la Correctionnelle à Drummondville d'enlèvement d'enfant et de menace de mort contre son ex-épouse.

Fillion est suspecté d'avoir, le soir du 2 mai, enlevé son fils de 5 ans au domicile de sa mère et, par le fait même, dit l'acte d'accusation, de l'avoir privé de la présence de celle qui en a la garde légale, à la suite d'un jugement de la Cour Supérieure, selon l'article 250 du code criminel.

Dans un autre temps, Fillion est soupçonné d'avoir, le 2 mai également, proféré des menaces

de mort contre la mère de l'enfant, son ex-épouse, contrairement à l'article 243 du code criminel.

Le juge Marc Dufour a refusé tout cautionnement à Fillion et l'a cité à son enquête en détention pour vendredi matin, 10 heures, devant lui. Par ailleurs, à la suite des informations diffusées par la radio et publiées par La Tribune, les gardiens du bambin, qui demeurent à St-Félix de Kingsey, ont conduit l'enfant aux policiers hier midi et il a été remis à sa mère sain et sauf.

C'est à la suite d'une enquête menée par la police de Drummondville que ces accusations ont été déposées hier matin en cour de justice. Fillion est détenu depuis mardi dernier.

Savoie souhaite un changement à l'EPA

par Pierre SÉVIGNY
THETFORD MINES — Toujours soucieux de la promotion de l'utilisation contrôlée de l'amiante, le ministre délégué aux Mines du Québec, Raymond Savoie, souhaite ni plus ni moins un changement majeur à la direction de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA).

la tendance internationale quant à une utilisation contrôlée de l'amiante chrysotile. Et qui plus est, les défenseurs de l'amiante ont réussi à démontrer aux audiences de juillet et octobre 1986 que l'EPA se basait sur des données inadéquates et que son aléa manquait de rigueur.

M. Savoie note un certain fléchissement dans la position de l'EPA suite à la récente publication de quatre nouveaux rapports sur l'amiante. Malgré tout, le ministre québécois souhaite un changement de la direction de l'EPA de façon à favoriser un discours plus rationnel, en autant que les nouveaux dirigeants ne présenteront pas de préjugé défavorable envers l'amiante.

De passage dans la région de Thetford Mines, M. Savoie n'a pas caché sa joie au regard de la tenue des élections générales aux Etats-Unis du fait, dit-il, que l'arrivée d'un nouveau président à la Maison blanche va entraîner d'importants changements à la tête de plusieurs agences gouvernementales.

M. Savoie croit toujours au bien-fondé de la défense de l'amiante et soutient que la lutte est loin d'être terminée en dépit des importants progrès réalisés au cours des dernières années. A cet effet, il prend pour exemple une prochaine émission du réseau CBS, 60 minutes, qui présenterait l'amiante sous un angle très défavorable.

Or, selon lui, la direction actuelle de l'EPA est biaisée et mal intentionnée dans le dossier de l'amiante. En janvier 1986, cette agence avait publié son projet de règlement visant à interdire l'amiante et à éliminer progressivement son utilisation aux Etats-Unis, allant alors à l'encontre de

Mappins

VALEUR CERTIFIÉE



Ringue à diamants et émeraude. À nous exclusivement **695\$**



POUR VOUS EXCLUSIVEMENT

Un achat exceptionnel
À nous exclusivement à compter de **695\$**

Éditions Limitées 18 K

Pour le dire avec éclat et de la plus belle façon du monde, rien de mieux qu'une bague comme celle-ci. Chacune est aussi unique que votre amour, car seulement quelques-unes du même modèle ont été créées. Des bagues originales, dotées du Certificat de Valeur Mappins. Pour vous exclusivement.

Donnez de l'éclat à la Fête des Mères avec un cadeau signé Mappins.
Renseignez-vous sur le plan de crédit Mappins, ainsi que sur notre plan de mise de côté exclusif.



Jolie bague de fiançailles striée. À nous exclusivement **895\$**
Jonc **395\$**



Splendide bague de fiançailles à diamant de taille marquise. À nous exclusivement **1195\$**
Jonc **295\$**



Superbe bague de fiançailles à marquise et diamants sertis en canaux. À nous exclusivement **1795\$**
Jonc **695\$**

Le choix peut varier selon les magasins. 36233

SHERBROOKE — CARREFOUR DE L'ESTRIE — 562-1583



Brasserie Le Dauphin

OUVERT LE DIMANCHE de 16h à 22h

DIMANCHE SUPER TABLE D'HÔTE

DIM. LUN. MAR. MER. (Soir seulement)

FONDUE CHINOISE 695
A VOLONTÉ.....

SPÉCIAUX DE MAI

ENTRÉE DU CHEF:

Salade du chef	\$1.95
Timbale de fruits de mer	\$2.95
1- Combiné salade César, crevettes à l'ail.....	\$8.95
2- Rosbif au jus, 12 onces.....	\$8.95
3- T-Bone Steak, maître d'hôtel.....	\$8.95
4- Brochette filet mignon, crevettes à l'ail.....	\$9.95
5- Salade César, assiette langoustines.....	\$9.95
6- Rosbif au jus, crevettes à l'ail.....	\$10.95
7- Tournedos champignons, crevettes à l'ail.....	\$12.95
8- Trio de la mer (langoustines, crevettes et cuisses de grenouilles).....	\$12.95

JEUDI SOIR SEULEMENT

Fondue aux fruits de mer..... 12.95

835 Conseil, Sherbrooke

Salle disponible pour réceptions, banquets et parties

VISA ET MASTER CARD ACCEPTÉES

Réservations: 565-0911

La Brasserie qui s'occupe de vous

Pat Patrigani, copropriétaire

mobilia

Richesse du cuir

Importé d'Italie, le cuir est un investissement. Souple, taillé sur mesure, finement cousu et agréable au toucher. Le design italien à fleur de peau. Mobilia vous offre la plus grande collection de meubles en cuir contemporains. Uniquement du cuir véritable à son meilleur recouvre les sofas de notre gamme. Profitez de nos spéciaux.

Sectionnel 4 morceaux \$2899



CUIR VÉRITABLE

3050, boul. Portland
Carrefour de l'Estrie
821-2102

Débat autour de l'avenir de John Turner

Seul le leadership est remis en cause

— Gaétan Dumas

par Michel MORIN
SHERBROOKE — Pas facile, par les temps qui courent, d'entrer en contact avec les présidents d'associations libérales de la région de l'Estrie. Le débat qui entoure l'avenir de John Turner à la direction du Parti libéral du Canada semble provoquer passablement de mutisme.

Dans Sherbrooke toutefois, le président de l'association libérale, Gaétan Dumas, a expliqué que seul l'aspect du leadership exercé par John Turner avait été pris en considération, avant de réclamer son départ.

"Pour les membres de notre exécutif, il est clair qu'il n'y a que le leadership assumé par John Turner qui est remis en cause. Nous ne sommes pas en désaccord

avec ses politiques et avec ce qu'il a fait depuis qu'il est en poste. Si nous réclamons son départ, c'est uniquement parce que nous avons la conviction que John Turner ne pourra pas mener le Parti libéral aux prochaines élections", de déclarer M. Dumas, hier, lors d'un entretien téléphonique.

Avouant que la situation vécue en ce moment au PLC n'a rien de reluisant, le

président de l'Association libérale de Sherbrooke hésite cependant à parler d'un éclatement complet de cette formation politique, si John Turner refuse de quitter la direction, comme il semble décidé à le faire.

"Si M. Turner décide de rester, les militants demeureront quand même des libéraux. Je ne pense pas que des gens quittent uniquement à cause de cette question, d'ajouter Gaétan Dumas. Peut-être qu'une division va se produire parmi les troupes, mais rien qui pourrait inciter des militants à abandonner complètement le parti."

Consultation préalable

Dans Mégantic-Compton-Stanstead, seul autre comté où il a été possible de rejoindre le président, aucune décision n'a encore été prise en regard du chef John Turner.

Le président, Jean-Guy Landry, vient justement d'entreprendre une vaste consultation à l'échelle du comté, afin de prendre le pouls des militants. Tant et aussi longtemps que cette campagne n'aura pas été complétée, aucune décision ne sera prise.

"Je ne veux surtout pas émettre une opi-

nion qui soit personnelle, de faire remarquer M. Landry. Il est vrai que le chef vit en ce moment une crise de confiance très sérieuse, peut-être la plus sérieuse depuis sa venue en politique. Mais la position de Mégantic-Compton-Stanstead ne sera connue que lorsque les membres de l'exécutif et les piliers de chaque coin du comté auront été consultés."

A titre de président de l'Association libérale de cette circonscription, M. Landry envisage de logger personnellement une

cinquantaine d'appels aux principaux lieutenants du PLC. "Et si des militants

veulent aussi me donner leur position, ils n'ont qu'à me contacter."

MISE AU POINT

Dans la circulaire "Pour toi maman" avec l'encart "Réclame pour la pelouse et le jardin" insérée dans La Tribune du 3 mai, veuillez noter qu'à la page 8 de l'encart, le prix de vente de la peinture "Joie de Vivre" (latex mat, pour sols, plafonds, apprêt) en format 4 L devait se lire **17,99\$** et non pas 16,99\$ et le prix rég. Sears devait se lire 35,99\$ et non pas 33,99\$; le prix de vente de la peinture "Défi Climat" (latex mat, apprêt ou teinture) devait également se lire **17,99\$** et non pas 16,99\$ et le prix rég. Sears 35,99\$ et non pas 33,99\$.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

37181



CLUB
LIONS
MAGOG



À l'occasion de leur congrès, les LIONS de MAGOG invitent la population et les congressistes à un

EXAMEN GRATUIT DE DÉPISTAGE DU GLAUCOME A LA ROULOTTE LIONS

qui sera au stationnement des Galeries Orford, Magog.

VENDREDI LE 6 MAI

de 14h00 à 16h00 et 19h00 à 21h00.

Aussi au STATIONNEMENT DE LA POLYVALENTE LA RUCHE DE MAGOG, SAMEDI LE 7 MAI de 9h00 à 12h00.

En collaboration avec des ophtalmologistes de l'Estrie et de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

LA VUE EST UN DON, PRENEZ-EN SOIN.

37204

Le candidat libéral dans Drummond demeure prudent

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE - Même s'il reconnaît que la situation actuelle est "inquiétante et inconfortable", le candidat libéral fédéral de Drummond, Me Jean-Claude Lagacé ne veut pas prendre de position précipitée dans le débat qui entoure le chef de cette formation politique, M. John Turner.

En effet, il prévoit convoquer les plus hautes instances du comté fédéral de Drummond (une trentaine de personnes) pour la semaine prochaine, afin que cha-

cun des dirigeants de ce parti au niveau local puisse s'exprimer librement.

Lui-même, il a appuyé M. Turner comme chef du parti en 1984 et 1986, mais à la lumière des événements récents, il ne sait plus s'il doit ou non réviser ses positions. "Comme j'ai toujours agi démocratiquement, je crois préférable de consulter l'exécutif du parti et le conseil de direction avant de prendre une position claire.

De plus, comme il agit comme défenseur dans un procès aux Assises dans le district de Drum-

mond, il ne peut trouver suffisamment de temps pour rencontrer ses principaux partisans cette semaine.

"Les militants libéraux, ajoute-t-il, sont inquiets devant la tournure des événements, surtout à cause de l'échéancier électoral. C'est important que la direction du parti prenne, au niveau local, une position claire et précise en s'appuyant sur le point de vue de chacun".

Il conclut: "J'ai toujours affirmé que la nuit la plus sombre indique que le jour est sur le point d'apparaître".

Loi des cités et villes incompatible avec la charte des droits et libertés?

SHERBROOKE — L'avocat Réal-N. Bélanger a demandé, à titre personnel, à la Cour supérieure du district de St-François de déclarer que des dispositions de la loi des cités et villes du Québec et des règlements de la ville de Sherbrooke, concernant la Société d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC), sont incompatibles avec la charte canadienne des droits et libertés et l'Acte de l'Amérique du nord britannique.

C'est ce qui ressort de sa requête pour jugement déclaratoire inscrite hier au nouveau palais de justice.

Me Bélanger a réclamé que ces dispositions lui soient inopposables.

Il prétend d'abord que la législation québécoise créant les SIDAC

enfreint la charte canadienne des droits et libertés de la personne.

Selon lui, cette législation oblige toutes les personnes faisant affaires dans le territoire décrit dans le règlement municipal à être membres de la SIDAC et à payer une contribution calculée en fonction de l'espace occupé et du rôle de la valeur locative.

L'un des objectifs de la SIDAC est de faire de la publicité pour ses membres, ce qui est tout à fait prescrit relativement à lui parce qu'il est même membre d'une corporation qui ne permet pas à aucun organisme de faire de la publicité en son nom.

Me Bélanger soutient que cette réglementation crée deux catégories de citoyens à l'intérieur de la municipalité parce que les membres de la SIDAC sont taxés deux

fois par rapport aux personnes à l'extérieur de la zone couverte.

D'après lui, le droit de vote aux assemblées de la SIDAC et celui d'être éligible à un poste d'administrateur est restreint à ceux qui ont acquitté leurs cotisations exigibles et cela viole le droit d'association en empêchant la participation à la vie associative.

Il soutient que cette législation enfreint également l'Acte de l'Amérique du nord britannique.

Toujours selon lui, les dispositions visées créent un organisme qui n'est pas contrôlé par la municipalité mais est financé par des taxes municipales établies en fonction de la valeur locative, ce qui constitue une sous-délégation de pouvoir.

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Du 2 au 31 mai
Prêt-auto neuve

10 1/2%

Pour un temps limité, la Banque Royale vous offre cette occasion exceptionnelle.

De plus, vous obtenez gratuitement l'option **Pare-Choc*** et le **Prêt-Rachat***, deux exclusivités de la Banque Royale.

Et si vous avez actuellement un prêt d'auto neuve ailleurs, vous pouvez le transférer sans frais à la Banque Royale.

De toutes façons, c'est une offre à ne pas rater... renseignez-vous à n'importe quelle succursale.

*Taux fixe pour une période d'un an. Offre en vigueur du 2 au 31 mai 1988. *Marques de commerce de La Banque Royale du Canada.

BANQUE ROYALE

Parlez-moi d'une banque... Royale!

Boutique de bijoux artisanaux

papillon
Sherbrooke inc.

différentes et remarquées

À la boutique Papillon, on vous offre un personnel innovateur dans l'art de choisir un bijou qui conviendra parfaitement à votre personnalité et aux vêtements que vous portez à travers des collections aussi prestigieuses que celles de Maria Martin, André Gratton et Michèle Veilleux, styliste québécoise en bijoux.

Galeries 4 Saisons 566-2900

POUR LES MEILLEURS SOINS DE VOS FOURRURES

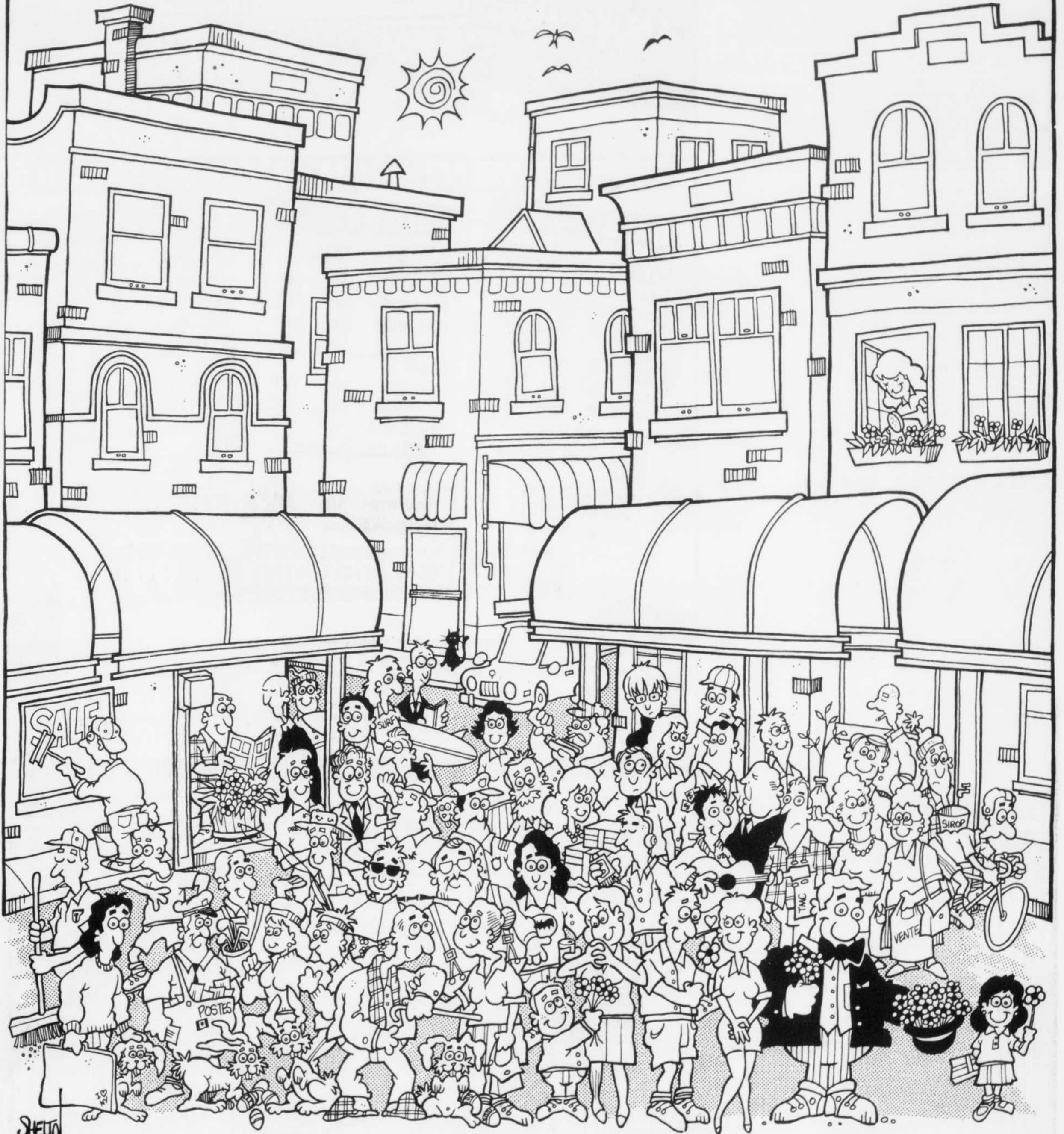
COMPOSEZ — 565-2323

- VOÛTE MODERNE FRIGORIFIQUE.
- Nous entreposons votre fourrure, QUELQUE SOIT L'ENDROIT où vous l'avez achetée.
- COMPAREZ NOS PRIX, CAR: À valeur égale nous sommes les MOINS CHERS.
- Un de nos camions passera chercher votre fourrure SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES.
- Nettoyeur ANTI-BACTÉRIE-LUSTRANT "SANILUSTRE"
- Service de réparation & remodelage.
- Assurance valeur à neuf disponible.
- Généreuse allocation sur échange de manteau

Laflamme
Fourrure inc.

GRANBY - SHERBROOKE - MONTRÉAL
161 Wellington N., Sherbrooke - Tél.: 565-2323

Au coeur du printemps



Le samedi de 8h00 à 18h00 STATIONNEMENT GRATUIT à l'exception des stationnements à parcomètre

LE PLUS IMPORTANT CENTRE D'AFFAIRES EN ESTRIE — 314 MEMBRES —

J'aime ça!
l'action au centre-ville



Le chef de police de Lac-Mégantic sera à la fois directeur général

par Richard VIGNEAULT
LAC-MÉGANTIC — Le nouveau directeur général de Lac-Mégantic vient d'être nommé; il s'agit de l'actuel directeur de la Sûreté municipale, Robert Charland, qui cumulera les deux fonctions dès ce matin.

La nomination du nouvel homme fort du conseil de ville a été annoncée en fin de journée, hier, au cours d'une conférence de presse précédée d'une rencontre de présentation avec les chefs de service et employés municipaux.

Cette annonce est quelque peu surprenante puisque le nom de M. Charland ne figurait pas sur la liste des 68 candidats au poste de directeur général. D'ailleurs, le nouveau d.g. vient à peine d'être nommé directeur de la Sûreté municipale, il y a quelques deux mois.

Le maire Jean-Guy Cloutier a révélé que les premières approches auprès du directeur de police avaient été faites la semaine dernière seulement. Il a expliqué que le choix répondait aux aspirations du conseil. Selon lui, M. Charland a fait ses preuves dans

les domaines de la direction de personnel et des relations humaines. Aussi, le conseil a la certitude que le nouveau directeur général possède les capacités d'administrer un budget de 5 millions \$.

"Je n'ai pas peur de cautionner sa nomination, ni ses capacités. Il a les pouvoirs complets d'un d.g., il n'a pas les mains liées", de mentir le maire Cloutier.

Sans préciser le nouveau salaire de M. Charland, le maire a précisé que le cumul des deux fonctions va permettre à la Ville d'économiser une somme importante sur la masse salariale.

Ainsi donc, après sept mois d'attente, Robert Charland devient le nouveau lien entre les employés, les chefs de service et le conseil municipal. Le directeur général s'est déclaré très à l'aise de prendre le poste. "C'est en équipe qu'il va maintenant falloir travailler", a-t-il lancé.

Sans doute que l'une des principales tâches à laquelle il va s'attaquer, outre de prendre connaissance des dossiers, sera d'établir un meilleur climat de travail à l'hôtel de ville, celui-ci étant passablement détérioré ces derniers mois.

L'Auberge Albatros en situation précaire

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Quatre mois après le début de ses opérations, le plus important projet du Sommet de l'Or Blanc de mars 86 à s'être concrétisé, l'Auberge Albatros d'Asbestos, agonise. Son comité de gestion a d'ailleurs réclamé une exemption de la taxe foncière que le conseil municipal a rejeté de façon catégorique.

Ainsi, les deux parties porteront leur cause devant la Commission municipale du Québec qui, après avoir entendu les arguments de chacun, sera appelée à trancher le débat.

La taxe foncière de l'auberge Albatros, qui a nécessité un investissement frisant les 600,000 \$, se chiffrera cette année à plus de 10,000 \$.

Le président du comité de gestion, Paulo Roberge, a expliqué que cette requête présentée à la Ville était basée sur le fait que l'auberge constituait un organisme à but non lucratif. Mais à la Ville d'Asbestos, le refus a été cinglant. Le conseiller municipal Claude Vanier a même déclaré: "J'irai avec plaisir défendre notre cause devant la Commission municipale du Québec".

De son côté, le secrétaire-trésorier de la Ville, Serge Charland, a soutenu que la Commission devra avoir de très bonnes raisons pour renverser la décision unanime du conseil municipal.

Quant à lui, M. Roberge arrive mal à camoufler son inquiétude devant la situation précaire de l'auberge sise aux abords de la route 255, près du Club de golf d'Asbestos.

Le gouvernement provincial ayant déjà contribué pour beaucoup dans la construction de l'Auberge, il s'en remet maintenant au gouvernement fédéral où une demande de subvention pourrait être acheminée sous peu, ainsi qu'à la Ville et à la population de la région.

Ce sont le restaurant et le bar qui accumulent un lourd déficit, si bien que la direction n'a eu d'autre choix que de mettre à pied cinq de ses 22 employés au cours de ses quatre premiers mois d'opération.

Par ailleurs, le taux moyen de location des 14 chambres jouant autour de 40 pour cent, cette portion de l'auberge est rentable.

Certains soirs, on a même dû refuser des clients, prouvant que ce service était devenu une nécessité dans la région, souligne M. Roberge.

"C'est pas moi qui a monté le projet, mais il est clair aujourd'hui qu'on aurait dû voir plus grand pour le nombre de chambres et en plus petit, du côté du bar et du restaurant", d'enchaîner le président du comité de gestion. Car si les gens de l'extérieur utilisent suffisamment les facilités de l'auberge Albatros, il en va tout autrement de la population locale. "Si tout le monde voulait l'auberge, il est quand même drôle qu'on ne l'utilise pas aujourd'hui", note-t-il.

Refusant de céder à la panique, le comité de gestion a imposé un moratoire de trois mois sur l'avenir de l'auberge.

Durant cette période, un fonctionnaire fédéral, dans le cadre d'un programme d'aide aux entreprises en difficulté, viendra examiner la situation de près dans le but d'émettre des solutions de redressement.

Entre temps, on espère que la saison estivale et les nombreux golfeurs qu'elle attire permettront de renflouer les coffres de l'auberge, sans nuire pour autant au chalet du Club de golf d'Asbestos.

Le président du comité de gestion s'est dit néanmoins confiant d'arriver à relancer l'auberge.

Le maire d'Asbestos, André Bachand, s'est refusé à tout commentaire sur la position de la Ville dans ce dossier.

TELE QU'ANNONCÉE À LA TÉLÉVISION

LA SUPER VENTE

LA CARAVANE DES AUBAINES

LA CARAVANE DES AUBAINES

10 JOURS seulement

DU 11 AU 23 MAI SEULEMENT

LA CARAVANE DES AUBAINES

sommex

SUR LES LIEUX

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

CHIRO	GARANTIE DE 10 ANS	
39"	rég.	SPÉCIAUX
MATELAS	249!	149!
SOMMIER	120!	70!
ENSEMBLE	369!	219!
54"		
MATELAS	299!	179!
SOMMIER	150!	100!
ENSEMBLE	449!	279!
60"		
MATELAS	389!	229!
SOMMIER	210!	130!
ENSEMBLE	599!	359!

VOLUPTÉ	GARANTIE DE 20 ANS	
39"	rég.	SPÉCIAUX
MATELAS	289!	169!
SOMMIER	180!	110!
ENSEMBLE	469!	279!
54"		
MATELAS	339!	199!
SOMMIER	230!	140!
ENSEMBLE	569!	339!
60"		
MATELAS	439!	259!
SOMMIER	310!	190!
ENSEMBLE	749!	449!

TENDRESSE	GARANTIE DE 30 ANS	
39"	rég.	SPÉCIAUX
MATELAS	369!	219!
SOMMIER	200!	120!
ENSEMBLE	569!	339!
54"		
MATELAS	429!	249!
SOMMIER	260!	160!
ENSEMBLE	689!	409!
60"		
MATELAS	499!	299!
SOMMIER	310!	190!
ENSEMBLE	809!	489!

MATELAS 312 RESSORTS A PARTIR DE 99!

10 JOURS seulement

MEUBLES chez PIERRE

PLAN MISE DE CÔTÉ LIVRAISON GRATUITE

5215, BOUL. BOURQUE, ROCK FOREST, QC

819.864.4251

CARTE-MAISON

VISA MasterCard

C'EST LA FIÈVRE DU PRINTEMPS CHEZ...

Pourquoi magasiner ailleurs

Santana

ACHETEZ DIRECTEMENT DE LA MANUFACTURE

2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

SHERBROOKE

326 boul. Industriel 562-2454

MAGOG

10, rue Principale ouest 847-2424

Choix de souliers sport pour l'été

Choix de couleurs styles printaniers

Souliers de toilette pour dames

Souliers de voile Harvard

PRIX DU MANUFACTURIER

La mode ça nous connaît. La chaussure ça nous connaît. Vos prix nous les connaissons, alors...

... la mode à vos pieds!

RÉGIONAL

Les trois maires et le député St-Roch partent en croisade

DRUMMONDVILLE — Avec l'appui du député de Drummond, Jean-Guy St-Roch, les maires des trois municipalités retranchées de la circonscription électorale, par la décision de la Commission de réforme électorale, font front commun et demandent à l'Assemblée nationale de reviser le dossier.

Les maires des deux municipalités de Bon-Conseil et celui de St-Cyrille, MM. Jérôme Lampron, Michel Auger et Jean-Paul Turcotte, ont, en conférence de nouvelles hier, déposé une liste de trois démarches pour tenter d'être maintenus dans la circonscription de Drummond.

Dans un premier temps, ils ont expédié un télégramme au président de la Commission, M. Pierre-F. Côté, pour manifester leur désaccord à l'intégration à la circonscription de Richmond. Dans un deuxième temps, ils lancent une pétition dans les trois municipalités pour obtenir les signatures du plus grand nombre possible d'opposants d'ici mardi prochain, date à laquelle le député de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch, doit faire des représentations en leur nom à l'Assemblée nationale.

En troisième lieu, les trois maires manifestent leur déception et demandent l'appui de toute la population du comté actuel de Drummond. "Drummond ne veut pas nous perdre et Richmond ne veut pas nous avoir", laisse tomber le maire Auger. M. Turcotte trouve inadmissible que seuls les critères mathématiques font qu'on enlève des électeurs dans Drummond pour les envoyer contre leur gré à Richmond. "On ne veut rien savoir de ça", clame-t-il. Le maire Lam-

pron de son côté trouve absolument aberrant de se retrouver dans une circonscription de la zone administrative 05, alors qu'il est préfet d'une MRC très active dans la zone 04.

De son côté, le député Jean-Guy St-Roch appuie formellement la démarche des trois maires. Déçu de la décision de la Commission, il estime conserver "une petite lueur d'espoir pour faire renverser la décision" lors du débat prévu à l'Assemblée nationale la semaine prochaine.

Par contre, il trouve que la décision constitue une demi-victoire puisque les démarches qu'il a pilotées ont permis à la municipalité de St-Charles de rester dans le giron de Drummondville. "Tant que l'avis n'est pas publié dans la Gazette officielle du Québec, conclut-il, on peut lutter avec la dernière énergie pour la renverser."

Carmen Juneau est très satisfaite

SHERBROOKE (MM) — Les changements, comme toute mineurs, apportés à la configuration du comté de Johnson ne déplaissent pas à la représentante de cette circonscription à l'Assemblée nationale, Mme Carmen Juneau.

La nouvelle carte électorale du Québec déposée cette semaine par le président des élections du Québec, Pierre F. Côté, aura de légères répercussions dans Johnson puisque seule la municipalité de St-Hugues, qui représente quelque 800 électeurs, passera dans le comté voisin de Saint-Hyacinthe.

"Il est tout à fait normal de faire passer St-Hugues dans Saint-

Le député Yvon Vallières et les modifications au comté de Richmond

"A l'encontre du bon sens"

SHERBROOKE — "La proposition de modification va à l'encontre du bon sens. C'est bien simple, on a retenu justement le contraire que ce qui avait été proposé par tous les intervenants du comté de Richmond et moi le premier."

Le représentant de Richmond et whip en chef du gouvernement, Yvon Vallières, n'avait pas le coeur à rire, hier, après avoir pris connaissance des changements retenus par le Comité de la représentation électorale du Québec en regard de son comté.

M. Vallières trouve tout simplement illogiques les changements proposés.

"Tous les intervenants du comté avaient plaidé en faveur de conserver Richmond comme comté d'exception. Cette alternative n'a pas été retenue. Bien au contraire, on ajoute au comté la ville et le canton de Warwick, Notre-Dame du Bon Conseil, ville et paroisse, de même que la municipalité de St-Cyrille. Avec le résultat que le comté de Richmond se retrouve maintenant avec

31.309 électeurs (il en comptait 24.189) et une superficie cinq fois plus grande que l'île de Montréal qui elle, compte plus de 30 comtés. Cette position est très difficile à comprendre", d'expliquer Yvon Vallières.

Estimant qu'en soumettant cette proposition, le Comité de la représentation électorale avait fait la sourde oreille aux doléances exprimées par les intervenants, M. Vallières soutient que ce découpage ne règle rien à la situation.

"Le problème s'en retrouve accentué, d'ajouter le whip en chef du gouvernement. Mes collègues Laurier Gardner (Arthabaska) et Jean-Guy St-Roch (Drummond) ne sont pas plus satisfaits que moi. Mais je ne me fais pas d'illusion; il sera très difficile d'obtenir du Comité qu'il revienne sur sa décision. En tout cas, je vais tout mettre en oeuvre pour que nous adoptions (les trois députés impliqués) une stratégie d'action."

Les pressions que devrait entreprendre le député Vallières

auprès du Comité de la représentation électorale porteront sur l'attribution d'un nombre d'électeurs tournant autour de 27.000 personnes.

"Si on pouvait en arriver à un comté qui compterait quelque chose comme 27.000 électeurs, ce serait acceptable. Il y a déjà des municipalités qui ont exprimé le désir de passer au comté de Richmond, comme le village et le can-

ton de Melbourne, actuellement contenus dans Johnson. Ce qui me semble paradoxal, c'est que le Comité n'a pas écouté ces gens-là.

On reconnaissait que certaines municipalités du comté de Johnson pouvaient passer dans celui de Richmond. Ce qui a été retenu va dans un sens complètement opposé à la volonté du milieu", de poursuivre le député.

LÉONARD BOUCHARD Diplômé en foresterie et horticulture

tél. 567-2971

SERVICE D'ARBRES DE L'ESTRIE INC.

— ESTIMATION GRATUITE

— TAILLE, FERTILISATION ET ENTRETIEN ARBRES ET ARBUSTES

— VAPORISATION CONTRE INSECTES ET MALADIES

Prévenez les dommages: entretenez vos arbres et haies régulièrement.

2970, Route 108 est
Lennoxville, QC J1M 2A2



CENTRES JARDIN
serres et pépinières
Gagnon BOTANIX

Un coupon par client, par achat. Valable jusqu'au 5 mai 1988 ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

5\$

CIN

Rabais \$5

Économisez \$5 à l'achat de fleurs, potées fleurées et fleurs coupées.

5\$

Pour profiter de cette promotion il suffit de vous présenter à l'un des 3 CENTRES JARDIN GAGNON en ayant jumelé à ce coupon l'autre partie qui sera publiée dans La Tribune au cours des prochains jours.

100% GARANTIE

BONNE REPRISE

Les arbres et les arbustes peuvent être plantés durant tout l'été.

2480, King Est Fleurimont 564-0044

4600, boul. Bourque Rock Forest 564-7884

989, Child Coaticook 849-7934

"Je fiche le camp!"

Elle m'a regardé! Je vous mens pas. Elle m'a fait un sourire... large comme ça! Ça faisait six mois que j'y pensais. Il fallait que je lui demande. J'avais envie de liberté, d'évasion... et je voulais surtout pas de problèmes d'argent. À la Banque Nationale, on m'a parlé d'un prêt-vacances à un taux que la concurrence ne m'aurait peut-être même pas accordé. Et ça n'a pas traîné. Quand ma femme m'a dit qu'on avait le prêt, quand ma femme m'a appris qu'on partait en vacances, quand les enfants ont appris qu'on les emmenait avec nous autres, ils riaient comme ça se peut pas.

Toute une banque!

Elle m'a dit oui avec un sourire.



BANQUE NATIONALE

Deux études indépendantes font état que les frais bancaires annuels moyens de la Banque Nationale du Canada sont généralement les plus bas.

Une promotion en collaboration avec **la tribune**

AYEZ-EN POUR VOTRE ARGENT! OBTENEZ UN FINANCEMENT À 3,9%* SUR LES VOITURES ET CAMIONS LES PLUS POPULAIRES.

Obtenez
un financement
à 3,9%
plus
de l'équipement
sans
supplément.†

FORD ESCORT

Recevez une radio AM/FM
stéréo électronique sans
supplément.

FORD MUSTANG

Profitez de ce groupe
d'équipements sans supplé-
ment: groupe verrouillage
électrique•deux rétroviseurs
extérieurs à télécommande
électrique•radio AM/FM
stéréo électronique avec lecteur
de cassettes•programmeur
de vitesse•jantes stylisées

Obtenez
un financement
à 3,9%
plus
un climatiseur
sans
supplément.†

PICK-UP FORD SÉRIE F1

FORD BRONCO II

FORD RANGER

MERCURY SABLE

MERCURY TOPAZ

FORD TAURUS

FORD TEMPO

Obtenez
un financement
à 3,9%
avant qu'il
ne soit
trop tard
sur une

MERCURY TRACER

**OU RECEVEZ 500 \$‡ EN ARGENT COMPTANT DE FORD
PLUS L'ÉQUIPEMENT SANS SUPPLÉMENT†**

*Le financement à 3,9% est offert à l'achat des modèles neufs 1987-88 des voitures mentionnées ci-dessus.
Le financement à 3,9% est valable sur le montant total financé, à la condition que le contrat soit d'une
durée de 12 à 24 mois. Un financement prolongé est aussi offert à des taux favorables: 6,9% de 25 à 36
mois, 7,9% de 37 à 48 mois et 9,9% de 49 à 60 mois. L'offre est en vigueur pour un temps limité et ne peut
être combinée à l'offre de remise en argent. L'offre inclut la participation du concessionnaire. Tous les
détails à votre concessionnaire Ford et Mercury participant.
†Les équipements sans supplément sont disponibles à l'achat des modèles 1988 Escort, Mustang, Tempo,
Topaz, Taurus, Sable, Ranger, Bronco II et pick-up Série F, spécialement sélectionnés et équipés d'un



La qualité passe avant tout.

groupe Valeur plus. Certains concessionnaires peuvent ne pas disposer des modèles spécialement équipés
pour la livraison immédiate. Voyez votre concessionnaire pour connaître les détails de cette offre.
La taxe fédérale d'accise de 100 \$ sur le climatiseur n'est pas comprise.
‡L'offre de remise en argent est offerte sur les modèles neufs 1987-88 des voitures ci-dessus mentionnées.
Si vous le désirez, vous pouvez conserver la remise en argent de 500 \$ ou l'utiliser sur votre transaction.
Vous devrez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire. L'offre est en vigueur
pour un temps limité et inclut la participation du concessionnaire. L'offre de remise en argent ne peut être
combinée à l'offre de financement et n'est pas disponible pour les résidents de l'Ontario.

1. L'offre de financement ou de remise n'est disponible que
pour les pick-up série F équipés d'une boîte manuelle.